

Un bilan disparate

LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
PROVINCE PAR PROVINCE



David
Suzuki
Foundation

Un bilan disparate

LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
PROVINCE PAR PROVINCE



David
Suzuki
Foundation

SOLUTIONS ARE IN OUR NATURE

**Un bilan disparate :
La lutte contre les changements climatiques, province par province**

© 2005 the David Suzuki Foundation

ISBN 0-9737579-3-0

Catalogage avant publication disponible auprès
de la Bibliothèque nationale du Canada

Auteur

Dale Marshall

Remerciements

Des remerciements particuliers reviennent à Ian Bruce, Morag Carter, Ann Coxworth, Meinhard Doelle, Jose Etcheverry, Nicholas Heap, Serge LaRochelle, Paul Lingl, Sarah Marchildon, Hugo Séguin et Keith Steward

Ce projet a été rendu possible grâce aux généreuses contributions financières
de nombreuses personnes et à :



La Fondation Stephen R. Bronfman

Publié par

La Fondation David Suzuki
2211 West 4th Avenue, Suite 219
Vancouver, BC, Canada V6K 4S2
Site Web : www.davidsuzuki.org
Courriel : climate_change@davidsuzuki.org
Téléphone : (604) 732-4228
Télécopieur : (604) 732-0752

Références photographiques : Pages 23 et 38 : iStock International Inc.; page 40 : l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest; page 45 : Vision Quest Windelectric. Toutes les autres photos : First Light Associated Photographers Inc.

Conception graphique et production : Alaris Design

La couverture et les pages intérieures sont imprimées sur papier Save-A-Tree fabriqué sans chlore et composé à 100 % de fibres recyclées après consommation.

Table des matières

INTRODUCTION	1
Kyoto, le Canada et les provinces : un bref historique	2
Importance du rôle des provinces	3
Action des états et des villes	4
Évaluation de l'action provinciale sur les changements climatiques	4
COLOMBIE-BRITANNIQUE	9
ALBERTA	12
SASKATCHEWAN	15
MANITOBA	17
ONTARIO	20
QUÉBEC	23
NOUVEAU-BRUNSWICK	26
ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	29
NOUVELLE-ÉCOSSE	32
TERRE-NEUVE/LABRADOR	35
YUKON	38
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	40
NUNAVUT	43
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	45
RÉFÉRENCES	49

Introduction

Toute action sur le changement climatique nécessite une réorientation fondamentale de nos modes de production et d'utilisation de l'énergie qui exigera la participation pleine et entière de tous les secteurs de la société canadienne, de l'industrie, des individus et de tous les ordres de gouvernement.

C'est le gouvernement fédéral qui a signé le Protocole de Kyoto, mais c'est aux provinces et aux territoires qu'il incombe de réaliser la plupart des programmes de changement climatique. Notre rapport donne un aperçu de l'action des provinces et des territoires en matière de changement climatique, compare leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et évalue leurs plans et leurs réalisations à cet égard.

Le rapport constate que l'action provinciale et territoriale sur le changement climatique est mitigée, mais généralement faible. Plusieurs provinces ne s'activent ni ne s'intéressent à réduire la pollution responsable des changements climatiques et du smog. Les émissions de gaz à effet de serre de toutes les provinces ont augmenté depuis 1990 : considérablement dans certaines d'entre elles (Nouveau-Brunswick, Alberta, Saskatchewan et C.-B.), modérément dans d'autres (Québec, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Manitoba). Le Yukon est la seule des provinces et territoires où elles aient diminué.

Le Manitoba, Le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard ont élaboré et publié des plans de changement climatique raisonnablement énergiques et exhaustifs et mis en œuvre un bon nombre des politiques qu'ils comportaient. (Les plans du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard n'ont cependant pas été reconduits à leur expiration). Tous ces plans sont proactifs dans le domaine de l'utilisation de l'électricité renouvelable, tandis que le Québec et le Manitoba ont réussi à améliorer l'efficacité énergétique dans les domiciles et les entreprises.

D'aucuns, comme l'Alberta, la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest, ont profité de l'occasion pour ébaucher des plans ou des publications qui font opposition au gouvernement fédéral, en reconnaissant le « partage du fardeau », tout en assumant eux-mêmes peu de responsabilité.

Quant à l'Ontario, elle a fait tout autrement : tout en ne publiant pas de plan sur les changements climatiques, elle a mis en œuvre des politiques passablement énergiques visant l'amélioration de la qualité de l'air, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

D'autres enfin, soit le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan, le Yukon et le Nunavut, n'ont ni publié de plan ni instauré de politiques valables en matière de changements climatiques.

Les deux premières parties de notre rapport tracent un bref historique des discussions internationales et nationales sur les changements climatiques et expliquent l'importance de l'action provinciale et territoriale. La partie suivante décrit les actions relatives aux

changements climatiques prises par les villes canadiennes et américaines et par les États américains. Enfin, la dernière partie évalue le dossier de tous les territoires et provinces du Canada en fonction de critères communs.

Kyoto, le Canada et les provinces : un bref historique

C'est lors d'une rencontre historique tenue à Kyoto, au Japon, en décembre 1997 que le Canada a convenu de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. L'accord de Kyoto établissait des cibles contraignantes de réduction d'émissions qui allaient devenir des lois internationales en février 2005. Aux termes du Protocole de Kyoto, le Canada est tenu de réduire ses émissions de GES de six pour cent par rapport aux niveaux de 1990, entre 2008 et 2012.

Dans le mois qui a suivi la rencontre de Kyoto, l'ex-premier ministre Jean Chrétien créait le Processus national de changement climatique, une initiative conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux ayant pour objectif de décider des modalités de mise en œuvre du Protocole de Kyoto et d'en évaluer les coûts et avantages. C'est l'Alberta, province la plus opposée aux mesures relatives aux changements climatiques, qui s'en est vu confier la coprésidence.

Six tables rondes réunissant des spécialistes de l'industrie, du gouvernement et des organisations non gouvernementales ont proposé des options qui permettraient de diminuer les émissions provenant des divers secteurs économiques du pays. Certaines de ces tables rondes, dont celles du transport, de la construction et de l'électricité, ont mis en avant des solutions énergiques. D'autres, telles celle de l'industrie, n'ont pas réussi à proposer quoi que ce soit de très ambitieux ni substantiel. À la suite de quelques travaux d'analyse et de modélisation, on publiait, en octobre 2000, la Stratégie nationale de mise en œuvre et le Plan national d'activités.¹

Ces démarches se proposaient d'amener le Canada et ses provinces et territoires à mettre en œuvre des plans triennaux relatifs aux changements climatiques. Quelques-unes des provinces ont saisi l'occasion pour élaborer et publier des plans de changement climatique dont certains, tel celui du Manitoba, étaient à la fois ambitieux et exhaustifs, tandis que d'autres, tel celui de l'Alberta, étaient faibles ou s'efforçaient de rejeter la responsabilité sur le fédéral. D'autres, enfin, n'ont rien fait du tout.

Des discussions subséquentes entre le fédéral, les provinces et les territoires ont abouti à de vagues engagements à collaborer. Ces discussions ont mené à la conclusion de Protocoles d'entente entre le gouvernement fédéral et cinq provinces ou territoires : le Manitoba, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et le Nunavut. Si pertinents qu'ils soient, ces protocoles ne représentent qu'une étape symbolique de la démarche visant à amener les provinces et les territoires à travailler de concert avec le gouvernement fédéral à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les provinces et les territoires n'avaient pas ressenti, jusqu'à récemment, de pressions en faveur de la mise en œuvre de politiques relatives au changement climatique ou au Protocole de Kyoto. Malgré l'importance grandissante de la question du changement climatique, c'est exclusivement sur le gouvernement fédéral qu'on rejette la responsabilité de tenir les engagements pris à Kyoto.

Importance du rôle des provinces

L'année 2005 a été témoin de deux événements importants : le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques a acquis force de loi à l'échelle internationale, tandis que le gouvernement fédéral publiait son nouveau plan sur les changements climatiques.

Il n'a pas été question, au cours des débats et discussions précédant et suivant la publication du plan fédéral, de la responsabilité, pour les provinces et territoires, de collaborer avec le gouvernement fédéral en matière d'action sur les changements climatiques. (Le plan fédéral de changement climatique comportait ce qu'il est convenu d'appeler un Fonds de partenariat, destiné à intéresser les autres paliers de gouvernement, mais dont la publication n'a guère suscité de discussions). Le gouvernement fédéral canadien ayant signé et ratifié le Protocole, on tenait généralement pour acquis que la responsabilité d'atteindre les objectifs canadiens reposait sur ses seules épaules.

Il existe toutefois plusieurs raisons de susciter l'engagement et l'action des provinces et territoires à l'égard du Protocole de Kyoto et des changements climatiques, la première étant que toute action relative aux changements climatiques nécessite une réorientation fondamentale de nos modes de production et d'utilisation de l'énergie. Son succès dépendra de la participation pleine et entière de tous les secteurs de la société canadienne, de l'industrie, des particuliers et de tous les paliers de gouvernement. La population canadienne appuie massivement le Protocole de Kyoto et l'action sur les changements climatiques.

Les provinces ont en outre compétence sur d'importants secteurs apparentés à l'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre. Elles sont directement responsables de la gestion des ressources naturelles du Canada, dont le pétrole, le gaz naturel et le charbon. Elles ont aussi compétence sur la gestion de l'électricité (au Canada, ce sont les secteurs de l'électricité, du pétrole et du gaz qui sont responsables de la plus forte augmentation des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990). Elles sont par ailleurs seules responsables dans des domaines de réglementation tels que les codes de la construction, élément essentiel de l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc de construction résidentielle et commerciale du Canada. Enfin, les provinces ont compétence sur les municipalités du pays, où devra forcément s'effectuer une bonne partie des réductions des émissions au sol.

Le plan sur les changements climatiques du gouvernement fédéral, publié en avril 2005, a reconnu ces importantes questions de compétence en prévoyant un Fonds de partenariat de 3 milliards de dollars destiné à « renforcer ses partenariats avec les provinces et territoires » en matière d'action sur les changements climatiques. » Ce genre de partenariat, essentiel pour les raisons déjà énumérées, exige que les provinces et territoires aient des stratégies actives de changement climatique. Malgré l'urgence qu'il y a à diminuer la menace des changements climatiques et les raisons déterminantes qu'ont les provinces de s'appliquer à réduire les émissions responsables de ces derniers, bon nombre de provinces ne sont encore ni actives, ni engagées.

Action des états et des villes

Aux États-Unis, l'approche de la question des changements climatiques diffère sensiblement de celle du Canada. Même si, en effet, leur gouvernement fédéral a refusé de signer le Protocole de Kyoto, nombre d'états ont mis en œuvre des plans ambitieux de changement climatique.

En date de 2004, 28 états avaient élaboré des stratégies ou des plans d'action visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ou s'activaient à le faire.² Plusieurs d'entre eux, dont le New Jersey, le Massachusetts, le New Hampshire, l'Oregon et l'État de Washington, se sont fixé des objectifs. Neuf états du nord-est ont créé un programme de « plafonnement et échange » de GES, tandis que la Californie, l'Oregon et l'État de Washington établissaient un cadre coopératif d'action collective.³ Le gouverneur de la Californie, Arnold Schwarzenegger, a signé une ordonnance exigeant de réduire les émissions de GES jusqu'au niveau de 1990 d'ici 2020 et à 80 % de moins que celles de 1990 d'ici 2050.⁴

Beaucoup de villes américaines sont allées encore plus loin : la Conférence des maires, par exemple, qui représente 132 villes, a adopté à l'unanimité une résolution demandant à celles-ci de répondre à l'objectif de Kyoto : 7 % de moins que les niveaux de 1990, d'ici 2012.⁵ La résolution demande également aux états et au gouvernement fédéral d'en faire autant.

C'est Toronto qui est le chef de file nord-américain en matière de changement climatique. La ville créait en 1992 le Toronto Atmospheric Fund (TAF)⁶, qui se propose de réduire les émissions de GES des municipalités de 20 % d'ici 2005, objectif que la ville est en bonne voie d'atteindre. Outre le TAF, le Better Building Partnership de la ville a financé une adaptation des immeubles commerciaux et institutionnels visant à les rendre plus éconergétiques, tout en créant un nombre considérable d'emplois dans les métiers de la construction.⁷ Les économies d'énergie ont permis de récupérer l'investissement initial.

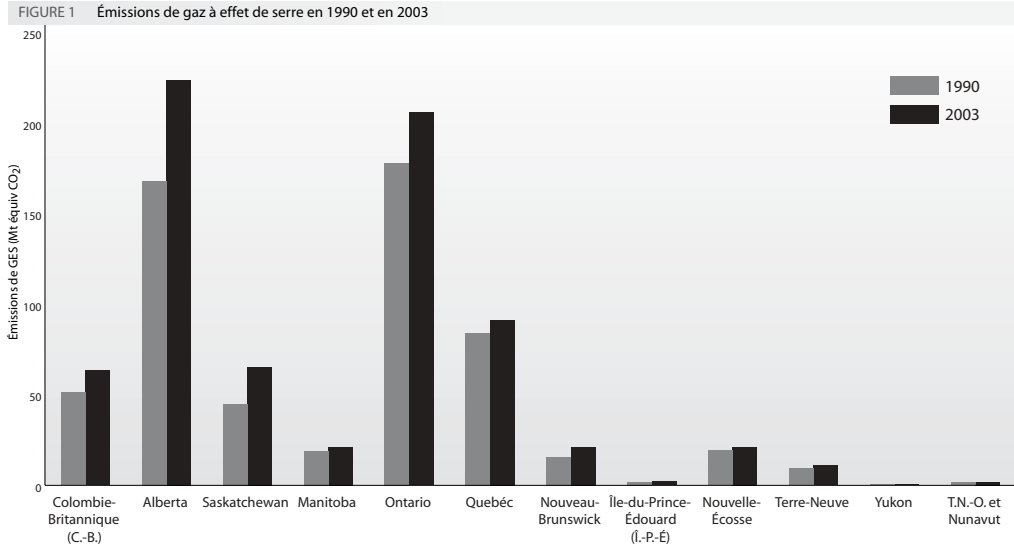
Les deux villes les plus importantes après Toronto ont suivi son exemple : Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de GES conformément aux objectifs de Kyoto⁸, tandis que Vancouver créait la Cool Vancouver Task Force, avec pour objectif de réduire les émissions attribuables à son fonctionnement de 29 % d'ici 2010 et de réduire de 6 %, d'ici 2010, celles provenant de la communauté élargie.⁹

Beaucoup de provinces et de territoires canadiens traînent loin derrière les gouvernements municipaux qui font preuve de leadership dans leur action contre les changements climatiques.

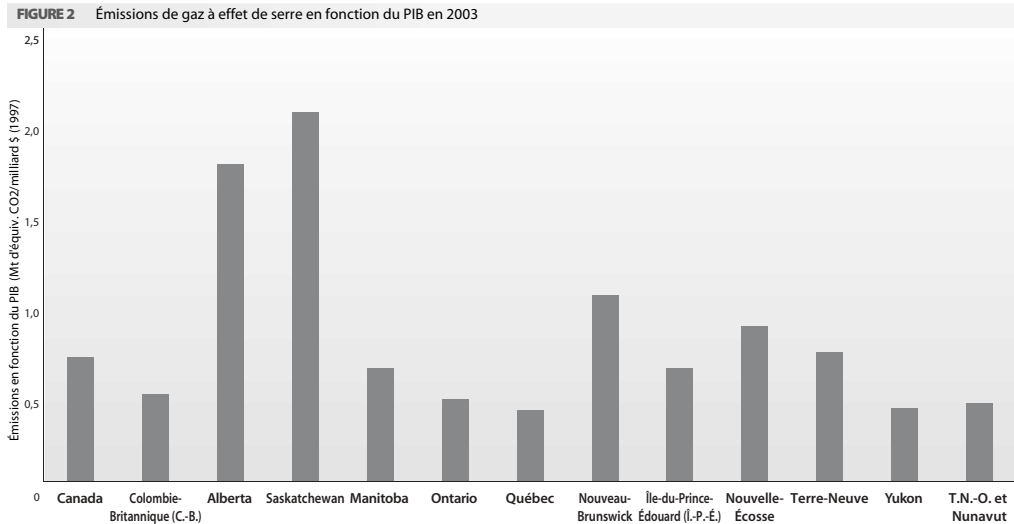
Évaluation de l'action provinciale sur les changements climatiques

Le programme de changement climatique de chacune des provinces peut s'évaluer à différents niveaux. En premier lieu, quels sont les antécédents de la province au chapitre des émissions de gaz à effet de serre? L'histoire révèle que ces dernières sont liées au profil économique de la province. Celles qui, par exemple, sont basées sur l'hydroélectricité, soit la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec, produisent moins de gaz à effet de serre que d'autres, notamment l'Alberta et la Saskatchewan, qui comptent prioritairement sur des centrales alimentées par les combustibles fossiles (Figure 1).

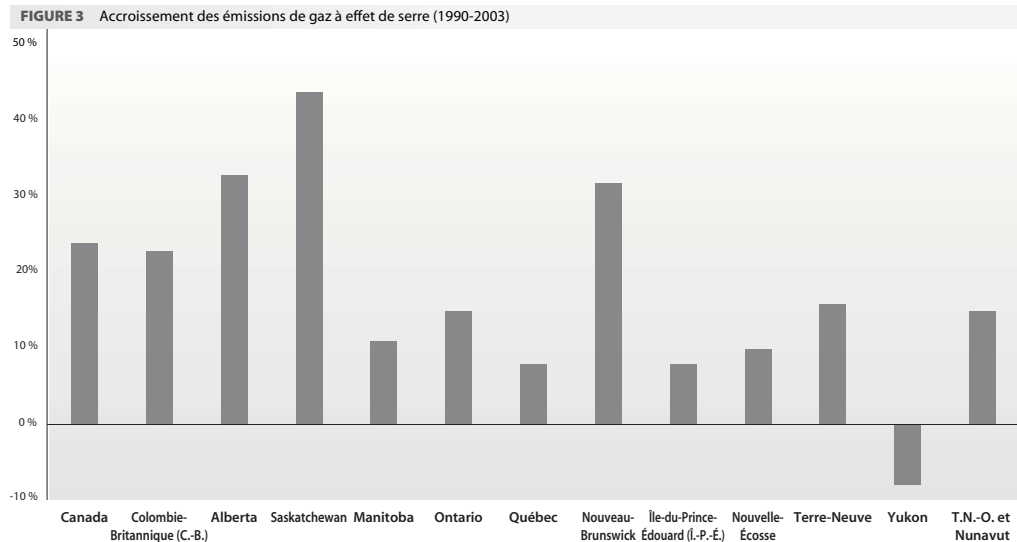
L'Alberta et la Saskatchewan sont également de grandes productrices de pétrole et de gaz naturel, activités responsables d'émissions intensives de GES. Bien qu'à un degré moindre, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest sont aussi producteurs de pétrole et de gaz.



Le calcul des émissions de GES en fonction du nombre d'habitants ou du niveau d'activité économique permet de mieux comparer la contribution des provinces aux changements climatiques. C'est la Saskatchewan qui produit le plus d'émissions de GES, c'est-à-dire qui contribue le plus aux changements climatiques par unité de PIB, comparativement à tous les autres territoires et provinces, tandis que c'est le Québec qui produit la plus faible intensité de GES (Figure 2).



Les provinces savent que depuis au moins 1992, année où le Canada a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ces derniers représentaient un problème grave auquel le gouvernement était fermement résolu à s'attaquer. Les provinces divergent toutefois considérablement d'opinion au sujet de l'augmentation des émissions depuis 1990, année de référence pour la CCNUCC et le protocole de Kyoto (Figure 3).



On peut également évaluer la performance des provinces et des territoires en la comparant avec celle du gouvernement fédéral. Si certaines provinces ont cessé toute discussion avec ce dernier au sujet de Kyoto et des changements climatiques, un nombre grandissant d'entre elles (Manitoba, Ontario, IPE, Terre-Neuve et Nunavut) ont conclu avec Ottawa des ententes définissant les domaines prioritaires où il y a possibilité de collaboration entre les deux paliers supérieurs de gouvernement.

Il existe enfin une approche plus avant-gardiste : quels genres de plans, de politiques et de programmes chacun des territoires et provinces a-t-il élaborés pour résoudre le problème des émissions de gaz à effet de serre? Voici certains des éléments importants d'une solide stratégie de lutte contre le changement climatique :

- L'établissement d'objectifs et de calendriers de réalisation pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Faute de lignes directrices, les plans ne sont que de vagues promesses d'agir, sans assumer la responsabilité de réussir dans les délais impartis ou de faire rapport des échecs.
- L'instauration d'un ensemble complet de politiques : comme les émissions de gaz à effet de serre sont produites par un grand nombre de secteurs, il faut établir des politiques de changement climatique progressives recouvrant tout un éventail de secteurs économiques. Les provinces doivent s'attaquer, à tout le moins, aux émissions provenant des secteurs responsables de la part la plus importante de leurs émissions de gaz à effet de serre ou de celle qui augmente le plus rapidement. Dans une optique

plus globale, les politiques relatives aux changements climatiques doivent englober :

- La consommation d’électricité, en favorisant l’efficacité énergétique, la conservation et l’énergie renouvelable : l’efficacité et la conservation sont souvent les options les moins coûteuses lorsqu’il s’agit de réagir aux carences d’alimentation en électricité, tandis que l’énergie renouvelable peut réduire à la fois la quantité d’électricité requise et les émissions de GES provenant de l’électricité utilisée.
- La conception des bâtiments : On peut faire des gains considérables en construisant les espaces résidentiels et commerciaux de manière à réduire au maximum leurs besoins énergétiques. À court et à moyen terme, c’est la modernisation des immeubles existants qui constitue l’élément essentiel de la réduction des émissions.
- Le transport : Dans beaucoup d’endroits, ce sont les émissions liées au transport qui augmentent le plus vite; il faut donc établir des politiques visant à réduire les besoins en transport (par la gestion de la demande), favoriser des modes de transport moins polluants tels que le rail et augmenter l’efficacité des véhicules et des trains.
- L’étalement urbain: La planification de l’aménagement du territoire et l’établissement de politiques visant à contenir une croissance débridée aident à protéger la faune et les terres agricoles, tout en contrant l’utilisation inefficace de l’énergie et des ressources caractéristique de l’étalement urbain.
- L’industrie : Dans certains cas, ce sont les émissions provenant de celle-ci, telles les émissions fugitives imputables à la production de pétrole et de gaz, qu’on peut réduire au moindre coût.
- Le gouvernement : Chacun des paliers gouvernementaux devrait faire preuve de leadership en se fixant des objectifs de réduction des émissions dues à ses propres opérations.
- Le recours à toute une gamme de mécanismes politiques : on a critiqué à juste titre le Canada pour avoir trop compté sur des programmes bénévoles et des incitatifs financiers. Il faut que les provinces incluent des mécanismes de réglementation et des mesures financières dissuasives dans leurs choix de politiques, si elles veulent réussir à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Les provinces et territoires canadiens ont un dossier mitigé en matière de changement climatique (Table 1). Quelques-unes des provinces ont proposé que le gouvernement fédéral assume l’entière responsabilité de la résolution du problème, tandis que d’autres ébauchaient de vagues plans de changement climatique. D’autres cependant, conscientes de leur importante responsabilité d’agir sur les changements climatiques, ont pris d’importantes mesures pour les réduire. Aucune, exception faite du Yukon, n’a encore réussi à abaisser les émissions sous leurs niveaux de 1990.

¹ Processus national de changement climatique.

² Pew Center for Global Climate Change. p. 9.

³ Ibid. p. 11.

⁴ Office du gouverneur de la Californie.

⁵ Caterinicchia.

⁶ Voir site Web du TAF : <http://www.city.toronto.on.ca/taf>

⁷ Toronto Atmospheric Fund.

⁸ Voir site de la Ville de Montréal: http://www2.ville.montreal.qc.ca/plan-urbanisme/plan_urbanisme/2_3/chap2/2_7/obj17/page4.shtm.

⁹ Voir site Cool Vancouver : <http://vancouver.ca/sustainability/coolvancouver/index.htm>.

TABLEAU 1

Évaluation des politiques de changement climatique des gouvernements des provinces et territoires

	A un plan d'action sur les CC à jour?	A fixé des cibles de réduction d'émissions comparables à Kyoto?	A ciblé les émissions des secteurs aux émissions les plus élevées?	A ciblé les émissions des secteurs dont les émissions augmentent le plus vite?	A des politiques satisfaisantes en matière d'efficacité énergétique, de conservation et d'énergie renouvelable?	A fixé des normes C-2000 et R-2000 obligatoires pour les nouvelles constructions?	A des politiques satisfaisantes en matière de transport?	A des politiques relatives à l'étalement urbain?	A des politiques satisfaisantes en matière d'émissions provenant de l'industrie?	A un programme sur les émissions provenant du gouvernement?	Utilise la gamme entière des instruments politiques?	A conclu un PE avec le gouvernement fédéral?	A réduit ses émissions depuis 1990?
C.-B.	O	N	N	N	O	N	N	O	N	N	N	N	N
Alberta	O	N	N	N	N	N	N	N	N	O	N	N	N
Sask	N	N	O	N	O	N	N	N	N	N	N	N	N
Manitoba	O	O	O	N	O	N	N	N	O	O	O	O	N
Ontario	N	N	O	O	O	N	O	O	N	N	O	O	N
Québec	N	N	O	O	O	N	N	N	O	O	O	N	N
N.-B.	N	O*	N	N	O	N	N	N	N	O	O	N	N
Î.P.-E.	N	O*	N	N	O	N	N	N	N	N	O	O	N
N.-É.	N	O*	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
T.-N.	O	O*	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O	N
Yukon	N	N	N	N	O	N	N	N	N	N	N	N	O
T.N.-O.	O	N	N	N	O	N	N	N	N	O	N	N	N
Nunavut	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	O	N

* indique l'établissement de la cible en vertu de l'entente Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre/Premiers ministres de l'Est du Canada : stabilisation au niveau de 1990 d'ici 2010, plutôt qu'à 6 % de moins qu'en 1990, pour la période 2008-2012.

Meilleure note	Note passable	Mauvaise note	Pire note
Manitoba	Ontario Québec Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.)	C.-B. Alberta Nouveau-Brunswick Nouvelle-Écosse Terra-Neuve (T.-N.) Yukon T.N.-O. Nunavut	Saskatchewan

Colombie-Britannique

FORCES :

- L'Agricultural Land Reserve, qui protège les terres agricoles contre le développement et aide à contenir l'étalement urbain.
- Promesse d'améliorer l'efficacité énergétique des appareils domestiques.

FAIBLESSES :

- Aucune cible de réduction des émissions.
- Projet de prolongement de l'autoroute 1 jusque dans Vancouver, ce qui augmenterait l'étalement urbain, la circulation routière, la pollution atmosphérique et les émissions de GES.
- Accent sur l'augmentation de la production de pétrole et de gaz, incluant l'exploitation extracôtière.

OCCASION MANQUÉE :

- La Colombie-Britannique a accès à diverses ressources énergétiques renouvelables, dont des ressources éoliennes de renommée mondiale, mais n'a pas un seul projet d'énergie éolienne.



Le plan sur les changements climatiques de la C.-B. ne comprend aucune cible de réduction des émissions de GES.

Émissions :

Les émissions de gaz à effet de serre de la Colombie-Britannique ont augmenté de 23,6 % entre 1990 et 2003.¹⁰ Ces chiffres pourraient cependant être plus élevés, puisqu'ils ne prennent pas en compte les émissions dues à un désastreux incendie de forêt survenu en 2003. La plus grande source d'émissions de la province est le transport routier, surtout dans le secteur des véhicules personnels. Le passage des voitures aux VUS et aux camions a fait augmenter considérablement ces émissions. En fait, les émissions imputables aux véhicules utilitaires légers ont doublé depuis 1990.¹¹

Cette croissance n'est dépassée que par celle des émissions provenant du secteur pétrole et gaz, qui sont venues ajouter plus de 4 Mt par année à l'inventaire d'émissions de la province.¹² Les émissions fugitives, — dégagement accidentel de GES provenant de la production de pétrole et de gaz — sont les grandes responsables de cette croissance.

Bien que le secteur électricité et chaleur de la Colombie-Britannique (tout comme l'ensemble de la province) n'ait toujours produit que de faibles émissions, grâce à une

forte base hydroélectrique, celles-ci ont augmenté sensiblement depuis 1990.¹³ Cela vient du fait que la province a augmenté la part d'énergie qu'elle tire des combustibles fossiles – gaz naturel, pour une bonne partie – au lieu d'aménager des sources d'énergie renouvelable.

Il existe aussi de plus en plus de preuves que l'énergie hydroélectrique n'est pas aussi conviviale qu'on veut bien le croire lorsqu'il s'agit de contrer les effets des changements climatiques. Des recherches ont révélé que les grands barrages hydroélectriques pourraient émettre des quantités substantielles de GES, par suite de l'inondation des terres et de la création de méthane occasionnée par la décomposition végétale.¹⁴ En fait, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat se demande si l'on ne devrait pas inclure ces émissions dans les inventaires de GES de divers pays.¹⁵ Cette mesure pourrait avoir des conséquences importantes pour la Colombie-Britannique et les autres provinces où l'on retrouve de grandes installations hydroélectriques (Manitoba, Québec et Terre-Neuve/Labrador).

Plan sur les changements climatiques de la Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique a mis du temps à se préoccuper sérieusement du problème des changements climatiques. Son gouvernement actuel a publié son plan sur les changements climatiques en décembre 2004, deux bonnes années après avoir publié un plan énergétique plus vaste. Ce dernier avait pour principal objet d'augmenter la dépendance de la province à l'égard des combustibles fossiles en stimulant, entre autres, la production de pétrole et de gaz et en recourant d'avantage, pour son système électrique, à des sources privées et fossiles, dont les combustibles fossiles, charbon inclus.¹⁶

Le plan sur les changements climatiques de la Colombie-Britannique est faible, surtout parce qu'il ne fixe pas d'objectifs de réduction des émissions, qu'il estime n'être « ni réalisables ni importants pour le moment. »¹⁷ On a fixé des objectifs de réduction des émissions pour l'agriculture (8 %) et les opérations gouvernementales (16 %), secteurs qui ne sont responsables que de 6 % des émissions de la province.¹⁸

On n'a pas fixé d'objectifs pour les secteurs où il fallait s'attaquer au problème des émissions de gaz à effet de serre, soit ceux du pétrole et du gaz, du transport et de l'électricité. Le plan réitère, en fait, l'appel du plan énergétique à exploiter ses « abondantes réserves d'hydrocarbures, dont le charbon, le pétrole et le gaz naturel. »¹⁹

Dans le domaine du transport routier, on promet des « mises à jour stratégiques des infrastructures routières » et des « améliorations stratégiques des routes. »²⁰ Le gouvernement a clarifié ces termes vagues lorsque, en 2004, il a annoncé son intention de jumeler le pont Port Mann et l'autoroute 1 qui mène à Vancouver, projet qui augmentera considérablement la circulation routière et la pollution atmosphérique dans le Lower Mainland.

La province créait en 1970 l'Agricultural Land Reserve, en vertu d'une loi ayant pour objectif de protéger les terres agricoles contre le développement et d'empêcher l'étalement urbain de paver du terrain utilisé à des fins de production alimentaire. La loi subsiste,

mais les deux derniers gouvernements l'ont affaiblie, recourant à des échappatoires pour soustraire à cette protection d'importantes zones agricoles.

Quant à l'électricité, le plan appuie l'objectif volontaire de tirer 50 % du nouvel approvisionnement en électricité de sources « propres ». ²¹ Cela représente une augmentation par rapport à l'objectif du gouvernement précédent, qui était de 10 % provenant d'énergies renouvelables, mais la définition de l'électricité propre de la Colombie-Britannique inclut la coproduction des installations de gaz naturel et de charbon et l'incinération municipale des déchets solides, lesquels contribueraient tous fortement aux émissions de GES. ²²

Enfin, bien que la collaboration avec le gouvernement fédéral représente l'un des grands objectifs du plan, la Colombie-Britannique n'a pas encore conclu d'entente avec ce dernier.

Le plan énergétique du gouvernement de la Colombie-Britannique comporte cependant un élément louable : celui de l'efficacité énergétique. La province a laissé entendre qu'elle mettrait à jour sa Loi sur l'efficacité énergétique pour y inclure plus de produits et des normes plus strictes. ²³

RECOMMANDATIONS :

- Établir un objectif musclé en matière de réduction d'émissions de GES.
- Se pencher sur la question des émissions de GES provenant de la production de pétrole et de gaz et de transport.
- Exiger que toute électricité nouvelle provienne d'énergie verte renouvelable.

¹⁰ Environnement Canada. 2005. Annexe 12.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid. Annex 11.

¹³ En C.-B., la variation, d'une année à l'autre, des émissions de GES provenant de la production d'électricité est considérable, car ce sont les différences de précipitations qui déterminent combien on peut générer d'hydroélectricité. Il n'en demeure pas moins qu'en prenant les moyennes de quatre années (1990-1993 vs 2000-2003), on obtient une augmentation de 38 % des émissions.

¹⁴ Graham-Rowe.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ BC Ministry of Energy and Mines. 2002.

¹⁷ BC Ministry of Water, Land and Air Protection. p. 10.

¹⁸ Ibid. p. 27, 28 et 30.

¹⁹ Ibid. p. 12.

²⁰ Ibid. p. 17 and 18.

²¹ Ibid. p. 13.

²² BC Ministry of Energy and Mines. 2004.

²³ BC Ministry of Energy and Mines. 2002.



L'Alberta a promis d'acheter 90 % de l'énergie du gouvernement de sources renouvelables.

Alberta

FORCES :

- Promesse d'acheter de sources renouvelables 90 % de l'énergie du gouvernement.
- Réduction substantielle des émissions résultant d'opérations gouvernementales.

FAIBLESSES :

- Ses émissions de GES sont plus élevées que celles de toutes les autres provinces.
- Le plan sur les changements climatiques permet aux émissions d'augmenter jusqu'à 33 % au-dessus de celles de 1990 d'ici 2020.
- La province continue de compter sur l'alimentation au charbon pour la plus grande partie de son électricité.

OCCASION MANQUÉE :

- La Petroleum Technology Alliance Canada estime que le secteur pétrole et gaz, concentré en Alberta, pourrait réduire les émissions de 29 Mt par année, ce qui représenterait une économie annuelle de plus d'un milliard de dollars.

Émissions

Les émissions de gaz à effet de serre de l'Alberta ont augmenté de 33,3 % entre 1990 et 2003, faisant d'elle la plus grande productrice d'émissions.²⁴ La province vient également au deuxième rang pour la croissance des émissions et pour les émissions en fonction du PIB (derrière la Saskatchewan).²⁵ Les secteurs les plus responsables de ses émissions sont celui du pétrole/gaz et celui de l'électricité/chaleur.²⁶

Ce sont aussi les secteurs électricité/chaleur et pétrole qui ont connu la plus forte croissance d'émissions. Les émissions de GES provenant du secteur pétrole et gaz ont augmenté à elles seules de 21 Mt depuis 1990, ce qui se compare au total des émissions de GES du Manitoba, du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse.²⁷

Les émissions provenant du secteur manufacturier de la province ont accusé, pour leur part, une légère diminution.²⁸

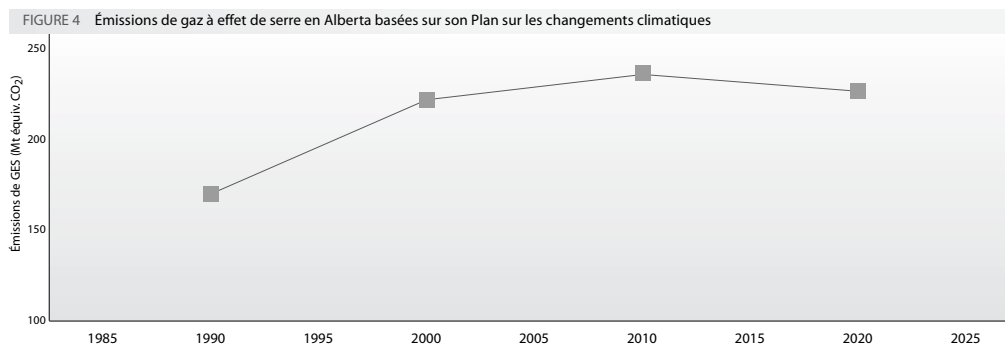
Plan sur les changements climatiques de l'Alberta

La déclaration de l'ex-premier ministre Jean Chrétien selon laquelle le Canada ratifierait le Protocole de Kyoto avant la fin de l'année a suscité un débat national sur le changement climatique. C'est Ralph Klein, premier ministre de l'Alberta, qui s'y est opposé avec le plus de véhémence. Ses deux principales objections étaient que les échéances imposées par Kyoto étaient trop courtes et irréalistes et que tout plan fédéral de changement climatique empiéterait sur la compétence des provinces. C'est dans ce contexte que l'Alberta a publié son plan en octobre 2002.

Contrairement à celui de la Colombie-Britannique, le plan de l'Alberta se fixe une cible qui peut paraître impressionnante : réduire de 50 % l'intensité des émissions — soit les émissions par rapport au PIB ou au niveau d'activité économique — d'ici 2020.²⁹ Cet objectif pose cependant deux problèmes fondamentaux.

En premier lieu, le calendrier de réalisations du plan albertain s'étend bien au-delà du cadre 2008-2012 qui est celui de Kyoto. Il faut que l'action sur les changements climatiques respecte les accords mondiaux, surtout maintenant que le Protocole de Kyoto a force de loi à l'échelle internationale.

Considération plus fondamentale, une cible fondée sur l'intensité des émissions crée un problème crucial. La science de la climatologie démontre en effet la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En se fondant sur l'intensité des émissions, on permet à celles-ci d'augmenter tant que dure la croissance économique. Le plan de l'Alberta a en effet pour objectif que d'ici 2020, soit huit ans après la fin de la période fixée par Kyoto, le niveau des émissions de GES soit de 33 % supérieur à celui de 1990 (Figure 4). Le plan de la province consiste essentiellement en une stratégie qui fait échec à l'action fédérale, tout en ne faisant rien à l'échelle provinciale.



Cette irrésolution devient également évidente dans les politiques mises en avant par le plan. Vu l'intensité et la croissance des émissions provenant des secteurs du pétrole/gaz et de l'électricité, on est en droit de s'attendre à ce que tout plan crédible se concentre sur ces secteurs particuliers. Et pourtant, le plan se contente d'engager le gouvernement à « travailler de concert avec les parties intéressées » du secteur de l'électricité et « à entamer des négociations » avec le secteur pétrole et gaz.³⁰ Ni l'une ni l'autre de ces initiatives n'a

donné lieu à une entente. Les discussions sur l'électricité sont au point mort, faute de consensus, tandis que celles portant sur le pétrole et le gaz n'ont même pas commencé.³¹

S'il est un élément de leadership du plan de l'Alberta qui mérite d'être signalé, c'est celui de l'action gouvernementale. Le gouvernement provincial s'était engagé, au départ, à réduire ses propres émissions de GES de 14 % par rapport aux niveaux de 1990, d'ici 2000 (on notera qu'il s'agit d'une cible absolue, et non d'une cible d'intensité). Le gouvernement a dépassé cette cible, parvenant à une réduction de 22 %. Le plan s'engage à faire encore davantage, en réduisant les émissions jusqu'à 26 % en dessous des niveaux de 1990, d'ici 2005.³² Le gouvernement s'est engagé, depuis lors, à utiliser de l'énergie de remplacement pour répondre à 90 % de ses besoins.³³ On ne peut qu'applaudir ces objectifs, plus ambitieux que ceux de tout autre gouvernement provincial.

En somme, le plan albertain, tout en reconnaissant la réalité des changements climatiques, ne consiste pas, contrairement à ce que laisse entendre son nom, à « passer à l'action. » La province n'a pas non plus conclu de protocole d'entente avec le fédéral.

RECOMMANDATIONS :

- Élaborer un plan sur les changements climatiques muni d'une véritable cible de réduction des émissions.
- Établir des politiques énergiques visant à réduire les émissions provenant des secteurs dans lesquels les émissions sont les plus élevées et augmentent le plus rapidement : production d'électricité et de chaleur et pétrole/gaz.
- Jouer un rôle constructif au sein du Comité provincial/territorial du Conseil de l'Énergie dans l'élaboration d'un plan comportant une cible de réduction des émissions.

²⁴ Environnement Canada. 2005. Annexe 12.

²⁵ Environnement Canada. 2005. Annexe 12. Données sur le PIB : Statistique Canada. 2004

²⁶ Environnement Canada. 2004. Annexe 11.

²⁷ Ibid.

²⁸ Ibid.

²⁹ Alberta Environment. 2002. p. 11.

³⁰ Ibid. p. 2.

³¹ Communication personnelle de Robert Moyles, directeur adjoint aux communications, Environment Alberta. 5 mai 2005.

³² Ibid. p. 14 and 2.

³³ Gouvernement de l'Alberta. 2003.

Saskatchewan

FORCE :

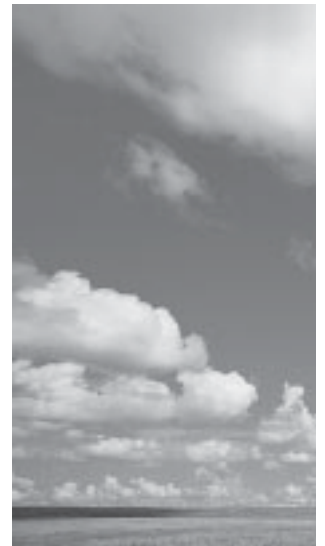
- Une des seules provinces à offrir des remises de taxe à l'achat d'appareils domestiques éconergétiques.

FAIBLESSES :

- Les émissions de GES par rapport au PIB y sont plus élevées que celles de toutes les autres provinces et territoires.
- Les GES ont connu une plus forte augmentation depuis 1990 que toutes les autres provinces et territoires.
- Aucun plan sur les changements climatiques, aucune cible de réduction des émissions de GES.
- Continue de compter sur des centrales alimentées au charbon pour la plus grande part de son électricité.

OCCASION MANQUÉE :

- Le sol fertile de la Saskatchewan se prêterait parfaitement à la production d'éthanol cellulosique à partir des résidus agricoles, celui-ci se révélant beaucoup moins producteur de GES que l'éthanol à base de céréales.



Le sol fertile de la Saskatchewan se prêterait parfaitement à la production d'éthanol cellulosique à partir des résidus agricoles.

Émissions

Les émissions de gaz à effet de serre de la Saskatchewan ont augmenté, depuis 1990, de 44,9 %, soit plus que celles de toute autre province ou territoire.³⁴ On y produit aussi le plus haut niveau d'émissions provinciales par rapport au niveau d'activité économique (Figure 2), car elle compte pour beaucoup sur l'électricité alimentée au charbon, tandis que les émissions de gaz à effet de serre produites par son secteur pétrole et gaz n'y sont pas réglementées.

Les secteurs responsables de la croissance des émissions y sont les mêmes que ceux de l'Alberta. Les entreprises pétrolières et gazières ont augmenté leurs émissions de 6 Mt depuis 1990.³⁵ La production d'électricité et de chaleur est pour sa part responsable d'une augmentation de 5 Mt.³⁶

« Perspective » de la Saskatchewan sur les changements climatiques

Ce n'est pas sans raison que le document de la Saskatchewan portant sur les changements climatiques s'intitule « perspective » et non « plan » : il ne comporte pas de plan d'action. Il ne fixe pas non plus de cible de réduction des émissions. Publié au cours du débat canadien sur les changements climatiques de l'automne 2002, il se range aux côtés de l'Alberta dans son opposition au gouvernement fédéral.

Plus explicite que celui de cette dernière, le document affirme dans son introduction que « la Saskatchewan ne peut pas encore accepter la cible de réduction des émissions de Kyoto ni l'échéancier de Kyoto. »³⁷ Sa partie la plus longue énonce les conditions d'une collaboration avec le gouvernement fédéral au sujet de Kyoto, insistant sur la nécessité de ne pas imposer un fardeau injuste à la Saskatchewan et de ne pas intervenir dans ses domaines de compétence.

Le document de la Saskatchewan fait également état des mesures qu'elle a déjà prises en matière d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et d'utilisation des terres agricoles comme puits de carbone. Jusqu'en 2010, par exemple, toute production d'électricité nouvelle devra provenir d'énergies renouvelables; la province a fait diverses demandes de propositions d'énergie éolienne, hydroélectrique à faible impact, de biomasse et de gaz et solaire.³⁸ On y prévoit également des remises de taxes sur les appareils domestiques éconergétiques.

Le Gouvernement de la Saskatchewan a cependant d'autres projets peu susceptibles d'engendrer des réductions d'émissions, tels que celui du financement de la technologie du « charbon propre » et celui de la captation et de l'entreposage du dioxyde de carbone. Tous deux sont terriblement coûteux et ni l'un ni l'autre ne s'est jamais révélé possible au plan commercial. Il existe des sources d'énergie durables, telles l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, qui sont d'une bien plus grande efficacité énergétique.

Ce n'est pas en légiférant sur le contenu en éthanol de l'essence (de 1,5 % en octobre 2005 à 7,5 % en avril 2006) qu'on réduira sensiblement les émissions, car l'éthanol provient de céréales, plus particulièrement du maïs. Une étude typique a conclu qu'étant donné toutes les émissions provenant de la production d'éthanol à base de céréales, un mélange à 10 % éthanol ne réduirait les émissions que de 1 %.³⁹

³⁴ Environnement Canada. 2005. Annexe 12.

³⁵ Ibid. Annexe 11.

³⁶ Données en date de 2002, car les émissions du secteur de l'électricité de la Saskatchewan sont maintenant classées comme « confidentielles. »

³⁷ Gouvernement de la Saskatchewan. 2002. p. 1.

³⁸ Enquête sur la pollution.

³⁹ Wang et al.

RECOMMANDATIONS :

- Élaborer un plan sur les changements climatiques muni d'un objectif musclé de réduction des émissions.
- Établir des politiques visant le secteur pétrole/gaz, dont les émissions connaissent la croissance la plus rapide.
- Mettre en œuvre un plan à long terme prévoyant l'élimination progressive des centrales alimentées au charbon
- Réorienter le financement réservé jusqu'ici au « charbon propre » et à la captation et à l'entreposage du dioxyde de carbone vers des sources d'énergie renouvelable et durable.
- Introduire graduellement l'obligation selon laquelle le contenu en éthanol de l'essence doit provenir d'éthanol cellulosique.

Manitoba

FORCES :

- Plan raisonnable sur les changements climatiques dont l'objectif de réduction des GES est identique à celui de Kyoto et qui vise les secteurs les plus économiques.
- Encourager l'installation et l'utilisation de pompes à chaleur géothermique, afin de réduire le recours aux combustibles fossiles pour la production de chaleur.
- Engagement à l'égard de la production d'énergie propre.

FAIBLESSES :

- Aucun plan intégré prévoyant de réduire les émissions provenant du secteur du transport, dont celles des véhicules personnels et du transport des marchandises.
- On continue de ne pas se préoccuper beaucoup de l'augmentation des émissions provenant des activités agricoles.

OCCASION MANQUÉE :

- Tout comme la Saskatchewan, le Manitoba comprend une zone de sol agricole fertile. Les résidus provenant de la production agricole dans cette région pourraient servir à la production d'éthanol cellulosique qui, mélangé à l'essence, aiderait à réduire les émissions des véhicules personnels de la province. Cette mesure pourrait en outre créer des occasions de développement économique dans les régions rurales de la province.



Le plan sur les changements climatiques du Manitoba, qui comprend un engagement à atteindre les cibles de Kyoto, est le meilleur au pays.

Émissions

Les émissions de gaz à effet de serre du Manitoba ont augmenté de 11,5 % au cours de la période 1990-2003.⁴⁰ Bien que les émissions de la province soient comparativement faibles, ses terres agricoles sont de presque aussi grands émetteurs que le transport routier.⁴¹

Les émissions provenant de toutes les sources agricoles ont augmenté substantiellement depuis 1990, ce qui en fait le secteur à l'augmentation la plus rapide.⁴² Cet état de choses est attribuable, pour une bonne part, à l'augmentation de l'élevage du bétail non producteur de lait et du porc, ainsi que des grandes quantités de fumier qu'il produit. Les émissions dues au transport ont aussi augmenté, par suite de la tendance à remplacer les véhicules personnels par des camions et des VUS.⁴³ Le passage du rail à la route pour le transport des marchandises a également contribué à l'augmentation des émissions.

Plan sur les changements climatiques du Manitoba

Le plan sur les changements climatiques est possiblement plus ambitieux que celui de toutes les autres provinces. Il prévoit de réduire les émissions de jusqu'à 18 % d'ici 2010 et de jusqu'à 23 % d'ici 2012, « à la condition que la conjoncture soit favorable »⁴⁴ Nul doute que ce sont là d'excellents objectifs, mais la cible minimale équivaut à celle du Canada : 6 % de moins que les niveaux de 1990 pour la période de Kyoto, 2008-2012.⁴⁵

Le plan souligne certaines des actions à entreprendre dans divers secteurs, la majorité des réductions provenant de l'électricité renouvelable (surtout l'hydroélectricité, mais aussi 1 000 MW d'énergie éolienne⁴⁶), de même que de mesures ciblées dans les secteurs de l'agriculture et d'autres secteurs industriels.⁴⁷ On y souligne également l'efficacité énergétique et l'utilisation de pompes à chaleur géothermique, systèmes qui utilisent l'énergie du sol pour réchauffer et rafraîchir les immeubles, réduisant au minimum l'utilisation de combustibles fossiles à ces fins. Le Manitoba est devenu un chef de file dans ces domaines.

C'est le niveau de soutien et de coopération du gouvernement fédéral qui déterminera si le Manitoba atteindra et même dépassera les objectifs de Kyoto. Le plan sollicite souvent l'aide du gouvernement fédéral sous forme, par exemple, de mesures ciblées aux coûts partagés et de l'octroi d'un crédit pour la moitié des réductions d'émissions obtenues grâce à ses exportations d'énergie renouvelable.⁴⁸ Ces crédits ne s'appliquent plus aux exportations vers les États-Unis, pays qui n'a pas ratifié Kyoto, mais pourraient s'appliquer aux exportations vers les autres provinces. Le Manitoba a conclu en 2003 une entente prévoyant la vente d'électricité à l'Ontario.⁴⁹ Il a aussi conclu avec le Canada un protocole d'entente sur les changements climatiques qui a pour priorité « d'encourager l'augmentation de la capacité de production et de transport de l'hydroélectricité et de l'énergie éolienne. »⁵⁰ La province fait des progrès en matière d'action sur les changements climatiques, mais sa dépendance à l'égard des autres gouvernements pour atteindre ses objectifs est une des faiblesses de son plan.

L'autre faiblesse a trait aux émissions dues au transport. Le plan ne fait que de petites suggestions symboliques pour réduire les émissions de ce secteur, tels le financement de la recherche en politiques et en technologies du transport et l'essence à l'éthanol (dont la mise en œuvre semble pour l'instant au point mort). Des politiques visant à inciter les Manitobains à acheter des véhicules plus éconergétiques ou rendant les modes de transport alternatifs plus attrayants pourraient avoir un impact bien plus considérable sur la réduction des émissions. Il n'existe pas actuellement de politique relative à l'augmentation des émissions attribuables au transport de marchandises.

Dans l'ensemble, il y a cependant lieu de féliciter le Manitoba de s'être au moins engagé à atteindre les cibles de Kyoto et d'avoir élaboré un ambitieux programme de changement climatique. La collaboration entre la province et les autres gouvernements pourrait lui permettre d'aller encore beaucoup plus loin.

RECOMMANDATIONS:

- Adopter, pour le transport d'énergie vers l'Ontario, la voie la plus responsable à l'égard de l'environnement.
- Continuer de jouer un rôle de chef de file en matière de changement climatique, de concert avec les autres provinces et territoires et le gouvernement fédéral.

⁴⁰ Environnement Canada. 2005. Annexe 12.

⁴¹ Ibid.

⁴² Ibid. Annexe 11.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Manitoba Conservation. 2002. p. 10 et 11.

⁴⁵ Communication personnelle d'Andrew Cowan, gérant, Policy and Community Programming, Manitoba Energy, Science & Technology, 20 avril 2005.

⁴⁶ Enquête sur la pollution.

⁴⁷ Manitoba Conservation. 2002. p. 10-11.

⁴⁸ Ibid. p. 10-12.

⁴⁹ Ontario, ministère de l'Énergie. 2003.

⁵⁰ Gouvernement du Canada et Gouvernement du Manitoba.



L'Ontario va fermer ses centrales alimentées au charbon, mais n'a toujours aucun plan de lutte contre les changements climatiques.

Ontario

FORCES :

- Faible niveau d'émissions de GES en fonction de son PIB.
- Engagement à fermer ses cinq centrales alimentées au charbon.

FAIBLESSES :

- Aucun plan sur les changements climatiques, aucune cible de réduction des émissions de GES.
- Spectaculaire atténuation de la promesse électorale de réduire la demande d'électricité de 5 % d'ici 2007.

OCCASION MANQUÉE :

- L'Ontario comble le vide laissé par la fermeture de ses centrales alimentées au charbon en créant une nouvelle énergie alimentée au gaz, en modernisant ses vieilles centrales nucléaires et même, possiblement, en construisant de nouvelles centrales nucléaires, au lieu de s'en remettre uniquement à des options vraiment durables : conservation, efficacité énergétique et énergie renouvelable.

Émissions

Les émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario ont augmenté de 15,79 % entre 1990 et 2003.⁵¹ Bien qu'elle ne le cède qu'à l'Alberta quant au total des émissions, cette province la plus peuplée est au deuxième rang (derrière le Québec) des provinces qui produisent le moins d'émissions de GES, grâce à la force de sa base manufacturière, qui produit relativement moins d'émissions (en comparaison des ressources naturelles, par exemple) pour le même niveau d'activité économique.⁵²

Les émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario proviennent, pour la plus grande part, de la production d'électricité et de chaleur, suivie de près par les véhicules personnels, ces domaines étant ceux qui connaissent la croissance la plus importante.⁵³ Les émissions attribuables à la production d'électricité ont augmenté de 15 Mt depuis 1990, période qui a vu plus d'énergies alimentées au charbon et au gaz remplacer des sources nucléaires déclinantes.⁵⁴ Les émissions provenant des VUS et des camionnettes ont doublé, tandis que celles provenant des véhicules lourds au Diesel, particulièrement des camions de

transport, ont presque doublé, au cours de la même période.⁵⁵ L'augmentation des émissions liées à la route n'est guère surprenante, si l'on songe aux villes qui ont surgi en banlieue de Toronto et dans une bonne partie du sud de la province. Entre-temps, l'industrie de l'acide adipique de l'Ontario installait une technologie de contrôle de la pollution pour réduire de presque 10 Mt, soit 90 %, ses émissions de GES ne relevant pas du domaine énergétique.⁵⁶

Aucun plan sur les changements climatiques

L'Ontario n'a pas de plan sur les changements climatiques. L'ancien gouvernement avait publié en septembre 2001 un document intitulé *Air Quality and Climate Change: Moving Forward*, qui réunissait l'action sur les changements climatiques et la qualité de l'air et mettait surtout l'accent sur ce qu'il faisait déjà.⁵⁷ La seule action importante a consisté à abandonner progressivement le charbon à la centrale de Lakeview, fermée depuis par le gouvernement actuel.

L'approche du gouvernement actuel, sensiblement identique à celle de ses prédécesseurs, consiste à s'attaquer en premier lieu, et simultanément, à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques. On accorde cependant plus d'importance à la première qu'au second. Le gouvernement a un plan pour s'attaquer à la pollution atmosphérique, mais aucun équivalent pour les changements climatiques. La province a conclu un protocole d'entente sur le changement climatique avec le gouvernement fédéral, mais n'a pas fixé de cibles d'émissions de gaz à effet de serre, puisque « les changements climatiques sont de la responsabilité du gouvernement fédéral. »⁵⁸ Le jour où le Protocole de Kyoto a acquis force de loi internationale, la province a déclaré qu'elle « aiderait le Canada à atteindre ses objectifs. »⁵⁹

Le gouvernement ontarien met en œuvre un programme passablement ambitieux qui s'attaquera à la fois à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques. Il a promis de fermer ses cinq centrales à alimentation au charbon d'ici 2007, quoiqu'il ait récemment reculé l'échéance de la fermeture de la plus importante d'entre elles, celle de Nanticoke. L'efficacité énergétique ne permettra de remplacer qu'une petite partie de cette énergie. La province avait initialement promis de réduire la demande d'électricité de 5 % d'ici 2007, pour atténuer ensuite cette promesse de façon spectaculaire. Elle a également créé un bureau de la conservation au sein de l'Office de l'Électricité de l'Ontario et placé à sa tête un responsable principal de l'économie d'énergie.⁶⁰ Le premier geste concret jusqu'ici, en matière d'efficacité, a consisté à solliciter des propositions pour à peine 250 MW d'économies d'énergie.

La province s'en tire mieux au chapitre de l'énergie renouvelable. Elle a fait des demandes de propositions pour environ 1 600 MW d'énergie renouvelable, surtout éolienne. Elle a aussi proposé des lois d'approvisionnement ayant pour objet de garantir que les petits projets d'énergie éolienne (de fermiers, de coopératives, de particuliers ou de municipalités) aient accès au réseau. Malheureusement, la nouvelle énergie alimentée au gaz naturel et les réacteurs nucléaires modernisés demeurent la stratégie dominante d'approvisionnement en électricité, malgré les nombreuses études démontrant que

l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables suffiraient à remplacer l'énergie alimentée au charbon.⁶¹

Dans le domaine du transport, la province a décrété que le contenu en éthanol de l'essence devra être de 5 % d'ici 2007. Il serait cependant plus avantageux pour les Ontariens qu'on leur offre des incitatifs pour les encourager à acheter des véhicules éconergétiques (et qu'on impose des frais sur l'achat de véhicules énergivores), plutôt que d'utiliser des combustibles à l'éthanol qui profitent peu ou pas aux changements climatiques. (Une étude récente a permis de constater qu'un mélange à 10 % d'éthanol réduirait les émissions de GES de 1 %.⁶²)

L'Ontario examine actuellement comment alléger la circulation routière en légiférant à l'encontre de l'étalement urbain.⁶³ Les critiques du plan font cependant observer que 92 % du développement urbain se fera sur des terres agricoles, faisant ainsi grimper de 42 % les émissions de GES attribuables au transport.⁶⁴

En résumé, les politiques ontariennes relatives aux changements climatiques peuvent paraître impressionnantes, mais un examen plus poussé en révèle les carences. Un véritable plan de changement climatique doté d'objectifs ambitieux confirmerait la détermination de la province et aiderait vraisemblablement à faire taire les critiques.

RECOMMANDATIONS :

- Élaborer un plan sur les changements climatiques muni d'ambitieux objectifs de réduction des émissions de GES.
- Tirer la nouvelle énergie exclusivement de la conservation, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, plutôt que du gaz naturel et de l'énergie nucléaire.
- Mettre en œuvre des politiques encourageant l'achat de véhicules éconergétiques et décourageant l'achat de véhicules énergivores.

⁵¹ Environnement Canada. 2005. Annexe 12.

⁵² Environnement Canada. 2005. Annexe 12. Données sur le PIB provenant de Statistique Canada. 2004.

⁵³ Environnement Canada. 2005. Annexe 12.

⁵⁴ Ibid. Annexe 11.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Ontario, ministère de l'Environnement. 2001.

⁵⁸ Communication personnelle d'Yvonne Baliwas, Conseillère en politiques, division Qualité de l'air et changement climatique, ministère de l'Environnement de l'Ontario, 9 mai 2005.

⁵⁹ Ontario, ministère de l'Environnement. 2005.

⁶⁰ Ontario, ministère de l'Environnement. 2005. et Ontario, ministère de l'Énergie. 2005.

⁶¹ Winfield et al. 2004; Fondation. 2004; Torrie et Parfett. 2003.

⁶² Wang et al.

⁶³ Ontario, ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique. 2005.

⁶⁴ Winfield. 2004.

Québec

FORCES :

- Émissions de GES les plus faibles en fonction du PIB.
- Engagements impressionnants en matière d'énergie éolienne et d'efficacité énergétique.

FAIBLESSES :

- Son plan sur les changements climatiques a expiré et n'a pas été reconduit.
- Prévoit d'ajouter une centrale à l'alimentation au gaz naturel et des grands barrages hydroélectriques, en dépit de leur impact environnemental et de l'accumulation de la preuve selon laquelle les grands barrages contribuent considérablement à l'émission de GES.
- Aucun plan concret visant à remédier aux émissions de GES attribuables au transport.

OCCASION MANQUÉE :

- Le Québec pourrait, à l'exemple du Manitoba, recourir à sa base hydroélectrique pour faire augmenter rapidement l'utilisation de pompes à chaleur géothermique afin de répondre aux besoins de chauffage et de refroidissement.



L'engagement du Québec pourrait faire de lui le chef de file canadien de l'énergie éolienne, mais la province n'a pas actuellement de plan sur les changements climatiques.

Émissions

Les émissions de gaz à effet de serre du Québec en fonction du PIB sont les plus faibles au pays, situation attribuable, pour une bonne part, à l'importance de sa base hydroélectrique.⁶⁵ Depuis 1990, la croissance de ses émissions (8,5 %) est légèrement plus forte que celle de l'Île-du-Prince-Édouard (8,3 %), province dont les émissions ont connu la plus faible croissance.⁶⁶

C'est le transport routier qui représente, et de loin, la plus grande source d'émissions de GES, les immeubles (commerciaux, institutionnels et résidentiels) et l'industrie manufacturière occupant les deuxième et troisième rangs.⁶⁷ Le transport routier, tant par camions légers (VUS et camionnettes) que par camionnage, constitue également la plus forte augmentation depuis 1990.⁶⁸ L'augmentation des émissions provenant des édifices

commerciaux et institutionnels (+ 4 790 Mt) est partiellement contrebalancée par la réduction de celles provenant du secteur résidentiel (-1 200 Mt).⁶⁹ Les principales baisses des émissions proviennent de l'industrie manufacturière (diminution de 15 %), de la fonte de magnésium et de la production d'aluminium.

Plan sur les changements climatiques du Québec

Le plan sur les changements climatiques du Québec a expiré il y a trois ans, tandis que son dernier rapport d'étape a été publié en 2001. On attend pour cette année un plan à plus long terme (2005-2020).

Le plan qui a expiré n'avait pas de cibles; on relève, au nombre de ses objectifs, le maintien des réductions, l'obtention de réductions additionnelles de la part des grandes sources d'émissions et la stabilisation des émissions attribuables au transport.⁷⁰ L'atteinte de ces objectifs permettrait à la province de réduire ses émissions. Ces dernières ont diminué légèrement dans l'ensemble de la période visée par le plan sur les changements climatiques (2000-2002), pour monter en flèche dès l'expiration du plan. Les émissions de la province ont augmenté de 7,1 % en 2003, malgré la fermeture d'une des deux entreprises productrices de magnésium au cours de l'année.⁷¹ Les émissions provenant du transport et d'autres secteurs ont également augmenté.

Quoique désuet et dénué d'objectifs, le plan est exhaustif. Il propose de réduire les émissions provenant des sources suivantes :

- Les opérations gouvernementales (véhicules et immeubles inclus)
- La grande industrie
- Le transport (véhicules personnels, transport de marchandises, transports publics, étalement urbain)
- La production d'électricité (surtout hydroélectrique, mais aussi éolienne et produite par la biomasse).
- La réfrigération
- Les décharges
- Les puits de carbone

Il inclut également des engagements à subventionner la recherche sur les changements climatiques, à stimuler la recherche et le développement relatifs aux solutions technologiques et à susciter l'engagement du public.⁷² On y suggère divers outils politiques. Le rapport d'étape de 2001 démontrait que malgré les progrès réalisés dans de nombreux domaines, peu de programmes avaient connu une conclusion heureuse.⁷³

Le gouvernement provincial est néanmoins en train de mettre en oeuvre des politiques qui pourraient réduire sensiblement les émissions au Québec. C'est ainsi qu'on a promis d'ajouter 2 000 MW d'énergie éolienne d'ici 2012, en plus d'approuver huit appels d'offres totalisant 990 MW en octobre 2004.⁷⁴ C'est là un engagement impressionnant si l'on songe que la capacité éolienne du Canada à la fin de 2004 n'était que de 444 MW.⁷⁵ L'atteinte de ces objectifs ferait du Québec le chef de file incontesté de l'adoption de l'électricité renouvelable à faible impact.

On a également lancé un ambitieux programme d'efficacité énergétique⁷⁶ en vertu duquel Hydro-Québec et le secteur privé convenaient d'investir 1,6 milliards de dollars pour réduire la demande d'électricité dans la province.⁷⁷ Le Québec pourrait, à l'instar du Manitoba, entreprendre un ambitieux programme d'installation de pompes à chaleur géothermique, solution idéale pour les territoires pourvus de grandes bases hydroélectriques.

Du côté négatif, le gouvernement québécois approuvait en juillet 2004 la construction de la première grande centrale au gaz de la province, centrale de cogénération située à Bécancour, près de Trois-Rivières. Hydro-Québec prévoit également construire d'autres barrages hydroélectriques.⁷⁸ (Comme nous le disions plus haut, il est prouvé qu'un développement à grande échelle peut se traduire par d'importantes émissions de GES,⁷⁹ facteur à prendre en compte au moment d'approuver d'autres projets hydroélectriques.)

Ajoutons qu'on fait peu de cas du transport routier, qui est pourtant la source d'émissions de GES la plus importante et celle qui connaît la croissance la plus rapide. La province s'est plutôt attachée à promouvoir la construction de routes et de ponts, ce qui encourage l'étalement urbain et fait augmenter la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre.

On peut reconnaître au Québec le mérite d'avoir mis en œuvre de bonnes lois sur l'énergie, mais l'absence d'un plan et d'objectifs précis de réduction d'émissions constitue une importante faille dans son approche du changement climatique.

RECOMMANDATIONS :

- Élaborer un plan sur les changements climatiques muni d'ambitieux objectifs de réduction des émissions de GES.
- Mettre en œuvre des politiques visant à contrer les émissions de GES attribuables au transport, dont des lois pour prévenir l'étalement urbain, des mesures incitatives à l'achat de véhicules économiques en carburant et des désincitations à l'achat de véhicules énergivores.
- Mettre en œuvre un code de la construction rendant obligatoire les normes d'efficacité énergétique R-2000 et C-2000 pour les bâtiments résidentiels et commerciaux.

⁶⁵ Environnement Canada. 2005. Annexe 12. Données sur le PIB : Statistique Canada.2004.

⁶⁶ Environnement Canada. 2005. Annexe 12.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Environnement Canada. 2005. Annexe 11.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Gouvernement du Québec. 2000. p. 27.

⁷¹ Environnement Canada. 2005. Annexe 11.

⁷² Gouvernement du Québec. 2000.

⁷³ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2001.

⁷⁴ Hydro-Québec. 2004.

⁷⁵ Conseil mondial de l'énergie éolienne.

⁷⁶ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. 2004.

⁷⁷ Kierans.

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Graham-Rowe.



Le Nouveau-Brunswick n'a toujours aucun plan sur les changements climatiques.

Nouveau-Brunswick

FORCES :

- Engagement à tirer 10 % de son énergie de renouvelables à faible impact d'ici dix ans.
- Quelques initiatives d'efficacité énergétique, dont la création d'une agence d'efficacité énergétique en 2006.

FAIBLESSES :

- Aucun plan sur les changements climatiques; cible de réduction des émissions de GES faible et facultative.
- Forte augmentation des GES depuis 1990.
- Aucun projet de réduction des émissions provenant des secteurs où celles-ci sont en croissance, y compris ceux des combustibles fossiles et du transport.

OCCASION MANQUÉE :

- Plutôt que de rénover sa centrale nucléaire vétuste de Point Lepreau, le Nouveau-Brunswick a eu l'occasion d'investir fortement dans des options d'énergies rentables et durables, telles l'efficacité énergétique et les renouvelables.

Émissions

C'est le Nouveau-Brunswick qui a occupé le troisième rang pour la hausse des émissions entre 1990 et 2003 (32,9 %, après la Saskatchewan avec 44,9 % et l'Alberta avec 33,3 %), par suite d'une rapide augmentation des émissions provenant des secteurs de l'électricité/ chaleur et des combustibles fossiles.⁸⁰ Depuis 1990, les émissions ont augmenté de 20 % dans le secteur de l'électricité/chaleur et de 186 % dans celui des combustibles fossiles.⁸¹

Les émissions ont également augmenté dans plusieurs sous-secteurs du transport. On relève toutefois une légère diminution de celles provenant des immeubles résidentiels depuis 1990.⁸²

Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick a promis à plusieurs reprises d'élaborer un plan sur les changements climatiques, d'abord dans son document sur la politique énergétique⁸³ de janvier 2001, puis dans le cadre de la conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres provinciaux de l'Est du Canada en août de cette même année⁸⁴ et enfin dans son document d'étude de janvier 2003 sur les changements climatiques.⁸⁵ La province n'a pas encore publié de plan sur les changements climatiques, mais le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie affirme qu'il le fera prochainement.⁸⁶

On relève d'autres incohérences dans la façon dont le Nouveau-Brunswick aborde la question des changements climatiques. En tant que membre du regroupement des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada, la province a convenu de réduire ses émissions aux niveaux de 1990 d'ici 2010, mais demande, dans son document d'étude publié un an et demi plus tard, si une cible provinciale réussirait à réduire les émissions.⁸⁷ Elle n'a envisagé de mettre en œuvre aucune des recommandations faites dans ce document au chapitre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.⁸⁸

Si la province se décide à se pencher sur la question des changements climatiques, elle devra à coup sûr commencer par son secteur de l'électricité, responsable de presque la moitié des émissions de la province.⁸⁹ Les émissions liées à l'électricité, c'est-à-dire aux centrales au charbon, au pétrole et au Diesel, expliquent pourquoi les émissions de GES de la province dépassent encore la moyenne canadienne. Le document d'étude écarte toute action d'importance dans le domaine de l'électricité, prétextant « des coûts en capitaux considérables », « la compétitivité » et « l'accès du public aux services. »⁹⁰

Plus récemment, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, décidait de rénover la centrale nucléaire de Pointe Lepreau sans l'aide du gouvernement fédéral et à l'encontre de la recommandation du Bureau des Commissaires des services publics, selon laquelle la rénovation n'était pas dans l'intérêt du public, vu le risque économique inhérent.⁹¹ Les sources coûteuses telles que l'énergie nucléaire empêchent d'investir dans des choix plus abordables et plus durables tels que les renouvelables et l'efficacité énergétique.

Le document du Nouveau-Brunswick au sujet de sa politique énergétique mentionne un bon nombre d'occasions de miser sur l'efficacité énergétique que la province a déjà mises en œuvre ou se propose d'appliquer, dont l'augmentation du nombre de produits assujettis à des normes d'efficacité, l'efficacité accrue des opérations gouvernementales et le financement de programmes de modernisation des immeubles commerciaux et résidentiels.⁹² La nouvelle agence d'efficacité énergétique que la province prévoit de créer d'ici 2006 devrait être en mesure d'apporter un bon nombre d'améliorations au chapitre de l'efficacité énergétique dans la province.

On retrouvait également, dans le document du Nouveau-Brunswick sur sa politique énergétique, d'autres politiques relatives à l'utilisation de l'énergie renouvelable, mais elles étaient beaucoup moins ambitieuses et traitaient surtout de recherche, de surveillance ou d'examen d'options politiques ou technologiques. La province a mis en œuvre

depuis lors une norme de pourcentage d'énergie renouvelable dans les portefeuilles permettant de tirer 10 % des ventes d'électricité de renouvelables à faible impact, dont 400 MW provenant du secteur éolien.

RECOMMANDATIONS :

- Élaborer un plan sur les changements climatiques muni de cibles de réduction des émissions de GES.
- Mettre Pointe Lepreau en veilleuse pour investir plutôt dans les énergies durables et renouvelables.
- Mettre en œuvre un plan à long terme prévoyant l'élimination graduelle de la production d'énergie alimentée au charbon et au mazout brut.

⁸⁰ Environnement Canada. 2005. Annexes 12 et 11.

⁸¹ L'augmentation dans les secteurs de l'électricité et de la chaleur recouvre le période 2000-2002 (Environnement Canada. 2004. Annexe 9) car ces émissions sont maintenant considérées comme « confidentielles. » L'augmentation dans le secteur des combustibles fossiles est celle de 2003 (Environnement Canada. 2005. Annexe 11).

⁸² Environnement Canada. 2005. Annexe 11.

⁸³ Nouveau-Brunswick, Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie.

⁸⁴ Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et Premiers ministres de l'Est du Canada. 2001.

⁸⁵ Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

⁸⁶ Curtis.

⁸⁷ Ibid. p. 23.

⁸⁸ Ibid. p. 7.

⁸⁹ Ibid. p. 27.

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ Nouveau Brunswick, Bureau des Commissaires des services publics.

⁹² Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Ile-du-Prince-Édouard

FORCES :

- Faible augmentation des émissions de GES depuis 1990.
- S'est fixé pour d'ici 2010 une cible de 15 % d'électricité provenant de sources renouvelables.
- Solide cadre de politiques à appui du développement de l'énergie renouvelable.

FAIBLESSES :

- Son plan sur les changements climatiques est expiré.
- Aucune cible de réduction des émissions de GES.
- Forte augmentation des émissions de GES attribuables au transport, mais timides politiques de lutte contre ce phénomène.

OCCASION MANQUÉE :

- Au moment d'accorder une remise pour les véhicules hybrides, la province aurait pu inclure dans cette mesure tous les véhicules à haute efficacité énergétique (et non pas seulement les hybrides) et imposer des frais à l'achat de véhicules énergivores.



L'Î.-P.-É. entend tirer 15 % de son électricité de sources renouvelables d'ici 2010.

Émissions

L'augmentation des émissions de GES de l'Île-du-Prince-Édouard n'a été que de 8,3 % de 1990 à 2003, taux le plus faible de toutes les provinces.⁹³ Les véhicules personnels et les immeubles (commerciaux, institutionnels et résidentiels) sont, à titre égal, les deux plus grands producteurs d'émissions.

Les émissions produites par les camions et les VUS ont augmenté plus sensiblement que celles de tout autre secteur, pour dépasser légèrement celles des automobiles.⁹⁴ L'industrie manufacturière et les immeubles commerciaux et institutionnels ont aussi augmenté leurs émissions, tandis que celles des immeubles résidentiels ont connu la plus forte diminution.⁹⁵

Plan sur les changements climatiques de l'Î.-P.-É.

L'Île-du-Prince-Édouard a publié en 2001 un plan sur les changements climatiques modelé sur le plan fédéral canadien de 2000.⁹⁶ Quelques-uns de ses chapitres, comme ceux qui avaient trait à l'électricité et au transport, énonçaient comme objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais le plan, dans son ensemble, n'avait pas cet objectif et ne fixait pas de cibles pour les émissions de GES. On a publié en juin 2003 un document de consultation sur les changements climatiques visant à réduire les émissions de GES, mais sans établir de cibles.⁹⁷ L'Île-du-Prince-Édouard a toutefois signé l'entente des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada sur les changements climatiques, qui comporte une cible d'émissions de GES (de même que des cibles d'efficacité énergétique et de conservation ainsi que d'émissions provenant du secteur public).

L'Île-du-Prince-Édouard ouvre la voie en matière d'établissement de cibles d'énergie renouvelable et de leur application. C'était l'élément clé de son protocole d'entente avec le gouvernement canadien.⁹⁸ Son cadre énergétique de juin 2004 comportait une composante importante consacrée à l'énergie renouvelable, avec insistance sur l'énergie éolienne.⁹⁹ Cela s'explique aussi par le fait que l'île ne dispose que de peu d'autres ressources énergétiques. En exploitant les ressources éoliennes et, à un degré moindre, quelques biocombustibles d'origine agricole, l'Île-du-Prince-Édouard augmenterait son autonomie énergétique : il faut savoir, en effet, que 94 % de son électricité et la totalité de son pétrole et de son gaz sont produits en dehors de l'île.¹⁰⁰

L'énergie éolienne représente actuellement 5 % de la capacité de production d'électricité de l'Île-du-Prince-Édouard.¹⁰¹ tandis que le cadre énergétique stipule que 1,5 % de son électricité devra parvenir de sources renouvelables d'ici 2010.¹⁰² Il fixe également une cible provisoire selon laquelle 100 % de sa capacité de production d'électricité devra provenir des énergies renouvelables d'ici 2015.¹⁰³ En adoptant des politiques telles que celles des lois d'approvisionnement (permettant à toutes les énergies renouvelables d'avoir accès au réseau) et celle du comptage net (réduction de la facture du client fournisseur d'énergie renouvelable), l'Î.-P.-É. assure la domination des projets d'énergie renouvelables à base coopérative et communautaire. Ces mesures qui créent des occasions de développement économique pour la province entière, y compris ses zones rurales, suscitent l'appui communautaire aux projets d'énergie renouvelable.

Sauf en matière d'électricité (qui ne représente que 13 % de l'utilisation totale d'énergie de la province), l'approche de la province est mitigée. Son cadre énergétique prend en compte d'autres technologies d'énergie renouvelable – dont l'énergie de biomasse, l'énergie solaire et les biocombustibles – mais sans proposer de politiques permettant d'en encourager l'utilisation.¹⁰⁴

On pourrait en dire autant de son approche de la question de l'efficacité énergétique. Le gouvernement a demandé à sa compagnie de distribution de l'énergie, la Maritime Electric Company, de présenter un plan d'efficacité énergétique et de stratégie de gestion de la demande.¹⁰⁵ Il a également proposé et mis en œuvre certaines mesures d'efficacité énergétique s'adressant aux opérations gouvernementales.¹⁰⁶ Il s'abstient toutefois d'établir des codes impératifs de construction ou d'autres normes d'efficacité réglementées.

Son dossier en matière d'émissions liées au transport est cependant plus reluisant. La province s'est engagée à améliorer l'efficacité énergétique du parc automobile du gouvernement.¹⁰⁷ On offre en outre une remise intéressante de jusqu'à 3 000 \$ sur les véhicules électriques hybrides. Enfin, Charlottetown aura un réseau de transport en commun d'ici l'automne 2005, grâce, entre autres, aux contributions provinciales. La province a cependant beaucoup à faire pour freiner l'importante hausse des émissions attribuables aux camions personnels, ainsi qu'aux VUS (hausse de 87 %) et aux véhicules lourds au Diesel (hausse de 76 %).¹⁰⁸

RECOMMANDATIONS :

- Élaborer un nouveau plan sur les changements climatiques muni d'ambitieux objectifs de réduction des émissions de GES.
- S'engager pleinement à tirer 100 % de son électricité de sources d'énergie renouvelable d'ici 2015.
- Mettre en œuvre des politiques de lutte contre l'augmentation des émissions attribuables aux véhicules personnels et au transport de marchandises.

⁹³ Environnement Canada. 2005. Annexe 12.

⁹⁴ Ibid. Annexe 11.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2001.

⁹⁷ Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2003.

⁹⁸ Gouvernement du Canada et gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

⁹⁹ Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2004.

¹⁰⁰ Ibid. p. 7 et 8.

¹⁰¹ Enquête sur la pollution.

¹⁰² Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2004. p. 15.

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2004.

¹⁰⁵ Ibid. p. 21.

¹⁰⁶ Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2005.

¹⁰⁷ Ibid.

¹⁰⁸ Environnement Canada. 2005. Annexe 11.



La Nouvelle-Écosse manque l'occasion de profiter du grand potentiel de production éolienne qu'offrent ses côtes.

Nouvelle-Écosse

FORCES :

- Plusieurs mesures importantes visant à améliorer l'efficacité énergétique, dont un programme s'adressant aux Néo-Écossais à faible revenu.
- Une timide promesse d'obtenir 5 % de sa nouvelle électricité de sources renouvelables d'ici 2010.

FAIBLESSES :

- Aucun plan sur les changements climatiques; objectif peu ambitieux de réduction volontaire des GES.
- Les rapports d'étape sur sa stratégie énergétique ne font mention d'aucune réalisation significative en matière de changement climatique.
- On n'a encore rien fait au sujet des émissions de GES provenant de secteurs où celles-ci sont les plus élevées (électricité/chaueur) ni des émissions qui augmentent le plus rapidement (pétrole et gaz).

OCCASION MANQUÉE :

- Les côtes de la Nouvelle-Écosse offrent un potentiel considérable de production d'énergie éolienne, mais la province ne s'est fixée qu'une très modeste cible de production d'énergie renouvelable.

Émissions

La Nouvelle-Écosse est une autre des provinces où les émissions de GES ont augmenté le moins, soit de 10,4 %, de 1990 à 2003.¹⁰⁹ Le secteur de l'électricité y est de loin la plus importante source.

Les émissions attribuables à l'industrie des combustibles fossiles – production extracôtère, pour la plus grande part – ont plus que doublé depuis 1990, ce qui représente la plus forte hausse de tous les secteurs de la province.¹¹⁰ Les émissions provenant du secteur électricité et chaleur ont également augmenté, tout comme celles provenant des camionnettes et des VUS (augmentation de 57 %).¹¹¹ Les émissions fugitives attribuables à l'exploitation des mines de charbon ont considérablement diminué, au fur et à mesure

du passage du charbon au pétrole pour sa production et son utilisation d'énergie.¹¹² Le premier ministre John Hamm envisage toutefois de rouvrir certaines des mines de charbon de la province.

Plan de changement climatique de la Nouvelle-Écosse

La documentation de la Nouvelle-Écosse touchant à l'énergie est porteuse de messages ambivalents. Sa stratégie énergétique, dévoilée en décembre 2001, reconnaît la gravité du problème des changements climatiques, mais ne comporte que de symboliques « premières mesures peu coûteuses de réduction des émissions de GES », qui n'ont pas été renforcées depuis.¹¹³ Sa stratégie soutient que les changements climatiques sont « le problème de tout le monde », tout en précisant que « c'est au gouvernement fédéral qu'incombe en premier lieu la responsabilité » de la réduction des GES.¹¹⁴ La province a pour premier objectif en matière de changement climatique de « travailler, de concert avec le gouvernement fédéral et les autres gouvernements des provinces et territoires », à une stratégie de changement climatique, mais la province n'a pas encore conclu de protocole d'entente avec le gouvernement fédéral.¹¹⁵

De toute évidence, les changements climatiques ne sont pas une priorité pour la Nouvelle-Écosse. La partie de sa stratégie énergétique qui traite des changements climatiques a pour principale préoccupation que les provinces et territoires « partagent également le fardeau » de la mise en œuvre, plutôt que d'élaborer un plan d'action global pour la province.¹¹⁶ La province s'est alliée à cet égard à l'Alberta et à la Saskatchewan pour faire obstruction à l'action contre les changements climatiques.

La Nouvelle-Écosse a néanmoins pris des engagements, certes sans grande envergure, mais tout de même positifs. Elle n'a pas fixé de cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais s'est jointe à la coalition des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada, dont elle partage l'objectif de stabilisation des émissions à leur niveau de 1990 d'ici 2010. Elle a enchâssé une promesse de réduire les émissions de GES attribuables aux activités du gouvernement (sans cible, toutefois) dans plusieurs promesses vagues « d'appuyer, promouvoir et encourager » diverses activités.¹¹⁷

On a aussi pris de timides mesures pour mettre en place l'énergie renouvelable. La stratégie énergétique comporte une cible volontaire de 2,5 % d'électricité renouvelable.¹¹⁸ On a par la suite porté cet objectif à 5 % de renouvelables d'ici 2010, mais il n'est question que de nouvelles énergies mises en place depuis 2000.¹¹⁹ En conséquence, la Nouvelle-Écosse a plus que triplé la proportion d'électricité provenant de sources renouvelables (dont les grandes installations hydroélectriques) depuis 1990, mais demeure l'avant-dernière des provinces dans cette catégorie.¹²⁰

Enfin, l'amélioration de l'efficacité énergétique est un autre domaine où la Nouvelle-Écosse a réalisé quelques progrès. Sa stratégie énergétique engage son gouvernement à améliorer l'efficacité énergétique des immeubles gouvernementaux, faisant en sorte que tous ceux qui relèvent de sa responsabilité financière affichent une meilleure efficacité (dépassant les cibles du modèle du Code national de l'énergie pour les habitations) et

appuyant, pour la construction d'immeubles résidentiels, la norme R-2000, garante d'une haute efficacité énergétique.¹²¹ Un rapport d'étape sur la stratégie énergétique révèle que la Nouvelle-Écosse est au premier rang des provinces pour la construction, par personne, de maisons R-2000.¹²² Il existe également un programme provincial destiné à aider les moins fortunés à accéder à des technologies éconergétiques. À l'instar des autres provinces, toutefois, la Nouvelle-Écosse n'a pas encore rendu obligatoires les normes R-2000 ni C-2000 pour les immeubles résidentiels et commerciaux.

En dépit de ces réalisations, les rapports de 2002 et 2003 sur la stratégie énergétique de la Nouvelle-Écosse n'ont pu citer une seule réalisation dans le domaine des changements climatiques, se contentant d'affirmer que la province jouait « un rôle d'avant-garde » dans les discussions fédérales/provinciales/territoriales.¹²³

RECOMMANDATIONS:

- Élaborer un plan sur les changements climatiques muni de cibles de réduction des émissions de GES.
- Mettre en œuvre des politiques énergiques visant à résoudre le problème des émissions de GES provenant des secteurs de l'électricité/chaleur et du gaz/pétrole.
- Fixer une cible plus ambitieuse pour la production d'énergie renouvelable, tout en réduisant la dépendance à l'égard de l'énergie alimentée au charbon.

¹⁰⁹ Ibid. Annexe 12.

¹¹⁰ Ibid. Annexe 11.

¹¹¹ Ibid.

¹¹² Ibid.

¹¹³ Gouvernement de la Nouvelle-Écosse 2001. Vol. 2, sixième partie, section 1, p. 3 et Vol. 1, p. 35.

¹¹⁴ Ibid. Vol. 2, sixième partie, section 1, p. 9 and 3.

¹¹⁵ Ibid. Vol. 2, sixième partie, section 1, p. 3.

¹¹⁶ Ibid. Vol. 2, sixième partie, section 1, p. 3.

¹¹⁷ Ibid. Vol. 2, sixième partie, section 1, p. 4.

¹¹⁸ Ibid. Vol. 2, quatrième partie, p. 4.

¹¹⁹ Enquête sur la pollution.

¹²⁰ Statistique Canada. 2002.

¹²¹ Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. 2001. Vol. 2, septième partie, section 1, p. 4.

¹²² Nouvelle-Écosse, Department of Energy. 2002.

¹²³ Nouvelle-Écosse, Department of Energy. 2002; et Nouvelle-Écosse, Department of Energy. 2003.

Terre-Neuve/Labrador

FORCES :

- Diminution des émissions de GES produites par le secteur électricité et chaleur.
- Promesse de retenir le critère des changements climatiques pour les projets d'infrastructures en quête de financement gouvernemental.

FAIBLESSES :

- Le plan sur les changements climatiques ne fixe pas de cibles.
- Les actions proposées dans le plan sur les changements climatiques consistent, pour la plupart, en initiatives volontaires et éducatives.
- Le plan n'inclut aucune politique visant à régler le problème des émissions de GES provenant du secteur de l'exploitation extracôtière du pétrole.

OCCASION MANQUÉE :

- L'énergie éolienne ne figure pas au plan sur les changements climatiques de Terre-Neuve, car elle produirait tout au plus 10 % de l'énergie de la province. On ferait un grand pas en avant en établissant ce chiffre comme cible initiale.



Le plan sur les changements climatiques de Terre-Neuve et Labrador consiste, pour la plupart, en initiatives volontaires et éducatives.

Émissions

La totalité de la croissance de 16,7 % des émissions de GES pour la période 1990-2003 provenait des activités pétrolières extracôtières (émissions fugitives incluses).¹²⁴ Les émissions liées à la production de pétrole ont augmenté, pour leur part, de 162 %, ce qui en fait la plus grande source de GES.

En comparaison, les émissions liées à la deuxième source de gaz à effet de serre, le transport routier, ont augmenté de 13 %, tandis que celles liées à la production d'électricité et de chaleur, autre grande source, ont décliné.¹²⁵ Entre-temps, on relevait de légères réductions dans le secteur du transport maritime intérieur et dans le secteur résidentiel.

Plan sur les changements climatiques de Terre-Neuve/Labrador

Terre-Neuve/Labrador a publié en juin 2003 un document d'étude où l'on s'interrogeait sur ce qu'il faudrait inclure dans un plan sur les changements climatiques.¹²⁶ On y demandait, entre autres, comment amener le public à aider à déterminer ce qui conviendrait pour divers secteurs. Chose frappante, on ne s'y demandait nulle part si Terre-Neuve devrait réduire ses émissions et, le cas échéant, de combien.

Il est clair que la province n'a aucune intention de réduire ses émissions totales, car son plan sur les changements climatiques, publié en juillet 2005, ne comporte pas de cibles.¹²⁷ Le seul objectif mentionné dans le plan consiste à réduire la quantité d'énergie utilisée dans les immeubles provinciaux, et on n'a pas encore fixé de cible. Comme les émissions provenant d'immeubles provinciaux sont minimes, même une cible ambitieuse ne suffirait à produire qu'un impact négligeable sur les émissions de la province. (Terre-Neuve fait partie de l'alliance des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada, de sorte qu'elle a une cible de réduction volontaire des émissions de GES. Le plan sur les changements climatiques ne faisait pas mention de cet engagement.)

Bien qu'il comporte 40 « actions », le plan sur les changements climatiques de Terre-Neuve/Labrador déborde de promesses d'étudier, d'examiner, de promouvoir, d'encourager, d'éduquer et d'informer.¹²⁸ En d'autres mots, il est, à toutes fins pratiques, dépourvu de politiques substantielles de réduction des émissions. Pour ne citer qu'un exemple, aucune des actions ne vise à contrer l'augmentation des émissions provenant du secteur pétrole et gaz, bien que le plan comporte un engagement à exploiter les réserves de gaz naturel, ce qui ne pourra que faire augmenter davantage les émissions de la province.

La partie qui traite de l'électricité ne s'engage qu'à prioriser l'utilisation de l'électricité pour la consommation provinciale, sans dire un mot des émissions. On reconnaît, en fait, que la province a un « bon régime de vent », tout en s'empressant de repousser cette option, étant donné qu'en raison de son intermittence, elle ne représenterait que « moins de 10 pour cent » de l'électricité de l'île. C'est un pourcentage discutable, car l'énergie éolienne peut facilement se doubler de ressources hydroélectriques, que Terre-Neuve et le Labrador possèdent en abondance, pour pallier la nature intermittente du vent.

La première priorité du protocole d'entente conclu entre les gouvernements provinciaux et fédéral est le rôle que peuvent jouer les grands projets hydroélectriques dans la réduction des émissions, tant à Terre-Neuve qu'ailleurs.¹²⁹ L'un des projets mis en avant par le gouvernement fédéral dans le cadre de son Fonds de partenariat consiste en un réseau d'énergie est-ouest permettant de transporter l'électricité (de l'hydroélectricité, pour la plus grande part) de provinces possédant des surplus vers d'autres qui connaissent des problèmes d'approvisionnement. Le plan sur les changements climatiques de Terre-Neuve/Labrador réitère cette éventualité.¹³⁰ On ne semble pas faire de cas, ici ni ailleurs, de la preuve scientifique selon laquelle les grands projets hydroélectriques produisent d'importants niveaux d'émissions de GES.¹³¹ Ils ont un impact considérable sur le sol, la faune et les rivières, tant en amont qu'en aval des barrages.

Les politiques visant les émissions de GES dues aux transports routiers, lesquels représentent la troisième plus grande source d'émissions à Terre-Neuve/Labrador, ont pour objet de lancer une campagne d'information sur les changements climatiques à l'intention des automobilistes, de créer des zones d'interdiction de marche au ralenti autour des édifices publics et d'étudier la faisabilité de créer des parcs de stationnement incitatifs. Il s'agit tout au plus de mesures timides, peu susceptibles de réduire les émissions.

Signalons une action qui présente un potentiel important si la province envisage sérieusement de réduire ses émissions de GES : la promesse d'user des critères de changement climatique pour filtrer les projets d'infrastructure qui bénéficient de financement public. Cette mesure pourrait orienter les fonds publics vers les projets d'énergie et de transport durables. Comme on ne précise pas les critères, il reste à voir s'ils seront aussi faibles que le reste du plan.

Il semble aussi que le plan sur les changements climatiques de Terre-Neuve/Labrador prenne au sérieux la question de l'adaptation aux changements climatiques. C'est là une attitude sage, étant donné la dépendance de la province à l'égard des ressources naturelles et sa plus grande exposition à l'élévation du niveau de la mer et aux extrêmes de température.

La province ne se préoccupe cependant pas autant d'éviter les changements de climat dangereux. Le protocole d'entente entre Terre-Neuve et le Canada établit, entre autres priorités, la réduction des émissions de gaz à effet de serre au moyen d'énergies renouvelables, de politiques de transport, de planification municipale et de gestion des déchets solides.¹³² Ce programme ambitieux n'a malheureusement pas d'échos dans le plan sur les changements climatiques de la province.

RECOMMANDATIONS :

- Établir une cible ambitieuse de réduction des émissions de GES.
- Mettre en œuvre des politiques de lutte contre les émissions provenant des secteurs qui connaissent la plus forte augmentation d'émissions, soit celui du pétrole et du gaz et celui du transport.
- Établir une cible ambitieuse de déploiement d'énergies renouvelables.
- Placer une partie des revenus d'exploitation extracôtière de pétrole dans un fonds public permanent, pour faciliter la transition d'une économie basée sur les combustibles fossiles vers une économie basée sur les emplois dans le domaine de l'énergie renouvelable.

¹²⁴ Environnement Canada. 2005. Annexe 12.

¹²⁵ Les émissions provenant de la production d'électricité et de chaleur sont « confidentielles » dans l'inventaire du Canada, mais le plan sur les changements climatiques de Terre-Neuve précise qu'elles sont d'environ 1,5 Mt, ce qui représente une faible diminution en regard des 1,6 Mt de 1990. Les émissions au chapitre du transport proviennent d'Environnement Canada. 2005. Annexe 12.

¹²⁶ Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador. 2003.

¹²⁷ Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador. 2005.

¹²⁸ Ibid.

¹²⁹ Gouvernement du Canada et Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador.

¹³⁰ Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador. 2005. p. 33.

¹³¹ Graham-Rowe.

¹³² Gouvernement du Canada et Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador.



Les émissions de GES du Yukon ont diminué depuis 1990 en raison de la fermeture de la mine Anvil Range.

Yukon

FORCE :

- La seule entité territoriale du Canada où les émissions de GES ont diminué depuis 1990, bien que ce fait soit dû à la fermeture de la mine Anvil Range.

FAIBLESSES :

- Son document sur les changements climatiques est un inventaire de projets existants, plutôt qu'un plan prévoyant des cibles de réduction des émissions de GES.
- Aucune politique abordant les émissions liées au transport (secteur responsable du plus haut niveau d'émissions) ou à la production de pétrole et de gaz (secteur où l'élévation du niveau d'émissions est la plus rapide).

OCCASION MANQUÉE :

- Le secteur pétrole et gaz du Yukon, tout comme celui de l'Alberta, pourrait réduire ses émissions tout en économisant des sommes substantielles au chapitre des coûts d'énergie.

Émissions

Les émissions de GES du Yukon ont diminué de 8,6 % depuis 1990, surtout par suite de la réduction de 89 % des émissions provenant de la production d'électricité et de chaleur.¹³³ Ce déclin est surtout dû à la fermeture de la mine Anvil Range, une mine de zinc et de plomb qui consommait une grande quantité de l'électricité du Yukon et nécessitait un abondant recours aux génératrices Diesel.

C'est le transport routier qui est responsable de la plus grande part des émissions.¹³⁴ Ces dernières ont augmenté de 13 % depuis 1990, surtout à cause des véhicules lourds à moteur Diesel.¹³⁵ Le secteur pétrole et gaz accuse une augmentation encore plus prononcée, par suite de la combustion de produits pétroliers et d'émissions fugitives provenant des opérations pétrolières et gazières.

Plan sur les changements climatiques du Yukon

Le rapport publié par le Yukon en 2001 est un inventaire de ses initiatives au sujet des changements climatiques plutôt qu'un plan sur les changements climatiques.¹³⁶ La liste, d'une longueur impressionnante, comprend des initiatives des gouvernements municipaux et fédéral et d'autres organisations non gouvernementales du Yukon. Elle est répartie par thèmes (sensibilisation du public, recherche et éducation, programmes incitatifs, baisse des émissions provenant de sources gouvernementales et technologie), mais les programmes sont, pour la plupart, volontaires ou éducatifs, ou encore dotés de petits incitatifs. Le site Web du gouvernement du Yukon abrite bien quelques documents d'initiation aux changements climatiques et aux façons de le combattre, mais il ne contient aucune mesure réglementaire, cible ou désincitation financière.¹³⁷

Le seul programme en mesure de faire état d'une légère réduction des émissions est celui qui offre des prêts à faible taux d'intérêt aux propriétaires de maison pour les inciter à passer du chauffage électrique peu éconergétique à des « systèmes de chauffage alternatifs. »¹³⁸ On relève, parmi les autres programmes susceptibles de réussir, celui qui prévoit des visites à domicile où l'on donnerait des conseils sur l'efficacité énergétique et des technologies à faible coût telles que les lampes fluorescentes compactes, et un programme se proposant de relier la ville de Dawson au réseau pour éliminer sa dépendance à l'égard des génératrices alimentées au Diesel.

Il ne s'agit cependant pas d'un plan, car le document est dénué de tout engagement à l'égard de programmes ou de cibles à venir. Le territoire n'a pas conclu de protocole d'entente avec le gouvernement fédéral.

RECOMMANDATIONS :

- Élaborer un plan sur les changements climatiques muni d'autres cibles de réduction des émissions de GES et d'une stratégie d'adaptation.
- Mettre en œuvre des politiques visant à contrer les émissions provenant des véhicules lourds au Diesel.
- Mettre en œuvre des politiques visant à réduire les émissions provenant du secteur pétrole et gaz.

¹³³ Environnement Canada, 2004. Annexes 12 et 11.

¹³⁴ Environnement Canada, 2004. Annexe 12.

¹³⁵ Ibid. Annexe 11.

¹³⁶ Yukon, Climate Change Coordinating Committee.

¹³⁷ Voir site Web du Gouvernement du Yukon, à <http://www.environmentyukon.gov.yk.ca/epa/climate.html>

¹³⁸ Yukon Climate Change Coordinating Committee, p. 10.



Une étude publique du plan sur les changements climatiques des T.N.-O. l'a qualifié d'inefficace.

Territoires du Nord-Ouest

FORCE :

- Émissions relativement faibles de GES en fonction du PIB.

FAIBLESSES :

- Les initiatives proposées dans le plan sur les changements climatiques sont fondées, pour la plupart, sur le volontariat et n'auront que très peu d'incidence sur les émissions de GES.
- Une étude publique du plan sur les changements climatiques a mené à la conclusion qu'il était inefficace d'un bout à l'autre.
- Il n'y est fait aucune mention des véhicules hors route, dont les émissions sont les plus élevées et celles qui connaissent la croissance la plus rapide.

OCCASION MANQUÉE :

- Un examen public du plan sur les changements climatiques des Territoires du Nord-Ouest a suscité des réactions concrètes et l'établissement d'un échéancier de mise à jour, mais le nouveau plan est déjà en retard de presque deux ans.

Émissions

Même après la séparation politique des deux territoires, on continue de combiner les données sur les émissions de GES des Territoires du Nord-Ouest (TNO) et du Nunavut, ce qui fait qu'il est difficile de déterminer leur performance respective. Les données disponibles montrent que leurs émissions ont augmenté collectivement de 15 % entre 1990 et 2003.¹³⁹

Les émissions des TNO et du Nunavut provenant des véhicules routiers ont presque doublé et demeurent la première source de GES.¹⁴⁰ Ont également augmenté celles provenant des véhicules lourds (de 175 %) et celles du secteur pétrole et gaz (de 22 %, surtout à cause des émissions fugitives).¹⁴¹ Ces dernières ont été contrebalancées, dans une certaine mesure, par la diminution de celles des immeubles commerciaux, institutionnels et résidentiels, qui ont chuté de presque la moitié.

Plan sur les changements climatiques des TNO

En mars 2001, après consultation des parties intéressées, le gouvernement des TNO publiait sa stratégie de lutte contre les gaz à effet de serre.¹⁴² Les actions proposées se divisaient en cinq thèmes : sensibilisation du public, réduction des émissions attribuables aux activités gouvernementales, encouragement à l'action dans divers domaines, promotion du développement de la technologie et investissement dans la recherche.

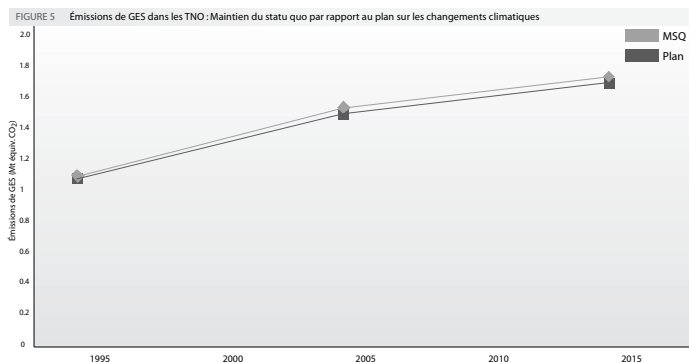
Le document faisait effectivement la promotion d'une « approche prudente » des changements climatiques, qu'il appelait « l'un des grands défis environnementaux, économiques et politiques de notre siècle. »¹⁴³ Par ailleurs, il était timide sous bien des rapports. Plutôt que de viser à réduire les émissions à court terme, la stratégie se proposait « d'entreprendre le contrôle des émissions de GES », sans se donner la peine d'expliquer le sens de « contrôle des émissions ». ¹⁴⁴ Comme le montre la formulation des termes « encourager » et « promouvoir », toutes les initiatives étaient volontaires. Le plan prévoyait, par exemple, « l'adoption de codes éconergétiques de construction », mais ceux-ci étaient volontaires, même pour les projets subventionnés par le gouvernement des TNO.¹⁴⁵ Le gouvernement territorial se propose également de tirer 10 % de son énergie totale de sources renouvelables d'ici 2010, bien que cette cible ne s'applique pas à l'industrie, responsable d'une proportion importante de l'utilisation d'énergie.¹⁴⁶

La stratégie cherchait aussi à se couvrir. Une des sections énonçait toutes les raisons pour lesquelles il était difficile de diminuer les émissions dans le territoire. On y décrivait la stratégie, dans son ensemble, comme une approche « à long terme, responsable » et « au moindre coût net » qui « prend sérieusement en compte les économies sectorielle et régionale. »¹⁴⁷ Le gouvernement territorial semblait laisser entendre qu'il n'agirait dans un cadre à long terme que si les coûts étaient faibles et qu'il n'y avait d'impact économique sur aucun des secteurs.

La stratégie ne fixait pas de cible numérique pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle estimait toutefois que le plan aurait pour effet général de réduire les émissions provenant des activités normales de 0,047 Mt (Figure 5).¹⁴⁸ Autrement dit, les émissions des TNO augmenteraient de 38 % au lieu de 42 % entre 1996 et 2004, délais fixés par la stratégie. (On prévoit qu'elles augmenteront de 56 % d'ici 2013, même si le plan atteint l'objectif de réduction prévu).¹⁴⁹ Pis encore, la stratégie n'a jamais été soumise à l'approbation du Cabinet des TNO et le gouvernement la qualifie d'avant-projet.¹⁵⁰

Le plan ne faisait aucune mention du pipeline de la vallée du Mackenzie. Ce dernier devait transporter le gaz naturel de cette vallée à l'Alberta, en passant par les Territoires du Nord-Ouest. Le projet ferait augmenter les émissions provenant à la fois de la production et du transport de ce gaz naturel.

En mars 2005, on publiait un examen public de la stratégie des gaz à effet de serre des TNO basé sur la consultation des parties intéressées.¹⁵¹ Tout en convenant que les objectifs



et principes étaient bons, on faisait une évaluation dévastatrice des politiques et de leur mise en œuvre. Chacun des thèmes était jugé inefficace et l'on critiquait l'approche globale du gouvernement, dont on condamnait le manque de cibles, l'absence d'un plan de réalisation, l'insuffisance de fonds, et le manque d'attribution de responsabilités.

La consultation recommandait que le gouvernement mette le plan à jour et le soumette pour commentaires aux parties intéressées, puis qu'on le finalise.¹⁵² Le plan d'origine suggérait une mise à jour avant janvier 2004, mais on n'attend pas cette dernière avant l'automne 2005.¹⁵³

RECOMMANDATIONS :

- Élaborer un plan sur les changements climatiques actualisé et muni de cibles de réduction des GES en s'inspirant des recommandations issues de la consultation publique.
- Mettre en œuvre des politiques visant les émissions provenant des véhicules hors route.
- Laisser tomber le projet de pipeline de la vallée du Mackenzie, pour le remplacer par une stratégie d'énergie durable et de développement économique.

¹³⁹ Environnement Canada. 2005. Annexe 12.

¹⁴⁰ Ibid.

¹⁴¹ Ibid.

¹⁴² Territoires du Nord-Ouest, Ministry of Resources, Wildlife and Economic Development.

¹⁴³ Ibid. p. 7 et 5.

¹⁴⁴ Ibid. p. 6.

¹⁴⁵ Ibid. p. 25.

¹⁴⁶ Enquête sur la pollution.

¹⁴⁷ Territoires du Nord-Ouest, Wildlife and Economic Development. p. 7.

¹⁴⁸ Ibid. p. 10.

¹⁴⁹ Territoires du Nord-Ouest, Ministry of Resources, Wildlife and Economic Development. p. 29-30.

¹⁵⁰ Terriplan Consultants. p. 1.

¹⁵¹ Terriplan Consultants.

¹⁵² Ibid.

¹⁵³ Territoires du Nord-Ouest, Ministry of Environment and Natural Resources. p. 9.

Nunavut

FORCE :

- Émissions de GES relativement faibles en fonction du PIB.

FAIBLESSES :

- Aucun plan sur les changements climatiques; aucune cible de réduction des émissions de GES.
- Niveau élevé et augmentation rapide des émissions produites par les véhicules hors route.

OCCASION MANQUÉE :

- Beaucoup de communautés du Nunavut ont recours à une énergie alimentée au Diesel coûteuse et décentralisée. On pourrait y ajouter de l'énergie renouvelable, créant ainsi un système hybride, mais on a entrepris bien peu de tels projets.



Les changements climatiques pourraient bien avoir d'énormes retombées au Nunavut.

Plan sur les changements climatiques du Nunavut

Il n'est pas facile de cerner les plans du Nunavut à l'égard du changement climatique, vu la relative rareté des documents préparés par le territoire à cet effet. Le Canada et le Nunavut ont conclu en octobre 2003 un protocole d'entente sur l'action relative au changement climatique axé principalement sur l'atténuation, avec seulement quelques références à l'impact et à l'adaptation.¹⁵⁴ La chose est plutôt surprenante, vu les profonds effets du changement climatique qui ont été documentés dans le Nord canadien. Ces derniers étaient décrits en détail dans un projet de recherche exhaustif et hautement publicisé intitulé Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique.¹⁵⁵

La Stratégie pour le Nord peut néanmoins offrir au Nunavut une occasion exceptionnelle d'élaborer un plan sur les changements climatiques et, plus particulièrement, des stratégies permettant de réagir à l'impact considérable du changement climatique.¹⁵⁶ Elle envisage de se pencher sur un large éventail de questions et de préoccupations des habitants et des gouvernements du territoire, sous la direction du ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord. Les trois premiers ministres des territoires ont publié en décembre 2004 un cadre de Stratégie pour le Nord dont l'un des objectifs environnementaux était « l'atténuation des impacts du changement climatique et l'adaptation à ce changement. »¹⁵⁷

Dans le cadre de la Stratégie pour le Nord, on a convoqué à Iqaluit, en avril 2005, une table ronde pour discuter tout particulièrement du changement climatique. Les recommandations furent très majoritairement axées sur l'adaptation aux nombreux impacts, témoins les titres de « Modes de vie traditionnels », « Faune », « Santé » et « Infrastructure ». ¹⁵⁸ Une seule d'entre elles concernait une atténuation basée sur l'énergie alternative (le territoire a commandé un petit projet éolien de 1,3 MW en 2003). ¹⁵⁹ La discussion semble s'être située, jusqu'ici, au niveau du cadre, c'est-à-dire du « gros plan ».

RECOMMANDATIONS:

- Élaborer un plan sur les changements climatiques muni de composantes relatives tant aux réductions des émissions de GES qu'à l'adaptation au changement climatique.
- Mettre en œuvre des politiques visant les émissions provenant des véhicules hors route et prévoyant, entre autres, de travailler de concert avec le gouvernement fédéral à l'amélioration des normes à cet effet.

¹⁵⁴ Gouvernement du Canada et Gouvernement du Nunavut.

¹⁵⁵ Hassol.

¹⁵⁶ voir site de Northern Strategy à http://www.northernstrategy.ca/index_e.html.

¹⁵⁷ Ibid.

¹⁵⁸ Comité canadien des ressources arctiques.

¹⁵⁹ Enquête sur la pollution.

¹⁶⁰ Conseil de la fédération.

Conclusion et recommandations

On a vertement critiqué, et à juste titre, le gouvernement canadien pour son incapacité à mettre en œuvre des politiques satisfaisantes sur le changement climatique permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre au pays. Chose assez curieuse, cependant, les provinces et les territoires ont échappé à ce genre de critiques, malgré leur inaction considérable à cet égard. D'une certaine façon, la lenteur du Canada à réduire les émissions de gaz à effet de serre (actuellement de 24 % supérieures à celles de 1990) est due tout autant à l'opposition et à l'intransigeance des provinces qu'au manque d'engagement et d'efficacité du gouvernement fédéral..



Il faut que les provinces assument plus de responsabilité à l'égard du changement climatique.

Provinces et territoires

Les provinces et territoires doivent passer à l'action. Seul le Manitoba s'est fixé une cible de réduction des GES comparable à la cible canadienne de Kyoto. D'autres ont fixé des cibles permettant la croissance des émissions, tandis que les provinces de l'Est ont établi une cible volontaire plus faible que celle de Kyoto, de par leur entente avec les états de la Nouvelle-Angleterre. Les provinces et territoires devront, pour être pris au sérieux, établir des cibles à long terme et des étapes intermédiaires ambitieuses mais réalisables qui leur permettront de déterminer si elles sont sur la bonne voie. Elles peuvent le faire à titre individuel ou collectif, par l'intermédiaire de la stratégie énergétique du Conseil de la fédération, qui sera élaborée par les premiers ministres des provinces et des territoires,¹⁶⁰

L'expérience démontre que les programmes volontaires ne peuvent pas résoudre à eux seuls le problème du changement climatique. Beaucoup de programmes provinciaux et territoriaux débordent cependant de bonnes intentions (initiatives éducatives, programmes d'« encouragement » à l'action, promesse de « se pencher » sur la question) qui ne s'accompagnent ni de réglementation ni de vigoureuses mesures incitatives et dissuasives. Il faut plutôt que les provinces et territoires aient recours à toute la panoplie des mesures politiques.

Il existe de nombreux parallèles entre les provinces quant aux situations auxquelles elles sont confrontées et à leur façon d'y réagir :

- Les émissions attribuables au transport augmentent rapidement. Il faut établir des politiques à cet effet, y compris des lois visant à restreindre l'étalement urbain, des

mesures incitatives et dissuasives permettant d'augmenter l'efficacité énergétique des véhicules personnels, l'attribution de fonds pour les transports publics, ainsi que des politiques visant à inverser la tendance à augmenter de plus en plus le transport de marchandises par la route, tout en diminuant le transport par rail.

- Les normes de construction sont lamentablement désuètes. La plupart des provinces encouragent ou favorisent le recours à des codes de construction plus efficaces telles les normes R-2000 et C-2000 pour les immeubles résidentiels et commerciaux. Il faudrait en rendre l'usage obligatoire.
- Dans beaucoup d'endroits, on accorde encore la priorité à des formes non durables d'électricité plutôt qu'à la conservation, à l'efficacité énergétique et à l'énergie renouvelable. On peut affirmer que grâce à ses incitatifs à la production, le gouvernement fédéral en a fait davantage au chapitre du développement de l'énergie propre que les provinces et les territoires. Les options d'énergie durable sont souvent moins coûteuses que les grands barrages hydroélectriques, le nucléaire, le gaz naturel et les centrales alimentées au charbon, surtout compte tenu des coûts sanitaires et environnementaux.
- Les industries du pétrole et du gaz, tout comme les provinces qui les abritent, hésitent à s'attaquer au problème de la hausse rapide des émissions dues à la production du pétrole et du gaz et du raffinage pétrolier. Il va falloir que les provinces et territoires développent d'autres secteurs économiques. Ils devront s'y mettre sans tarder, en augmentant les redevances sur la production et en légiférant en matière de réduction de GES provenant de ce secteur.

Les provinces sont en mesure d'apprendre les unes des autres. Certaines d'entre elles ont déjà formulé des politiques progressives dans certains domaines, dont :

- L'engagement de longue date de la Colombie-Britannique à protéger ses terres agricoles et à contenir l'étalement urbain
- L'engagement de l'Alberta à tirer 90 % de l'électricité du gouvernement de sources renouvelables
- La politique de la Saskatchewan consistant à accorder des remises fiscales pour l'achat d'appareils éconergétiques
- L'établissement par le Manitoba de cibles substantielles de réduction des émissions, partiellement grâce à un vaste programme de formation de techniciens à l'installation de pompes à chaleur géothermique
- L'engagement du Québec à investir fortement dans la réduction de la demande d'électricité et à recourir à l'énergie renouvelable pour tous ses besoins additionnels en électricité
- L'engagement de l'Île-du-Prince-Édouard à alimenter la totalité de la province grâce à l'énergie renouvelable

Il n'existe malheureusement pas de programmes exhaustifs s'appliquant aux provinces et territoires, individuellement ou en groupe. Ceux-ci devraient élargir leur stratégie énergétique pour envisager d'adopter les meilleures pratiques dans tous les aspects de leurs politiques afférentes au changement climatique.

Le gouvernement fédéral

En faisant appel aux outils politiques à sa disposition, le gouvernement canadien peut et doit aider les provinces à effectuer des réductions dans leurs domaines de compétence. C'est ainsi qu'un solide programme des grands émetteurs finaux (GEF) – couvrant le secteur pétrole et gaz, le secteur électricité et une bonne part du secteur manufacturier – inciterait les entreprises de ces secteurs à prendre des mesures substantielles en matière de changement climatique. Pour l'instant, le programme GEF a fixé des cibles bien trop modestes : à peine 36 MT, soit 13 % de l'ensemble du plan sur les changements climatiques du Canada.

On peut en dire autant de l'entente conclue avec les fabricants d'automobiles, dont le caractère volontaire la rend peu susceptible d'entraîner de véritables réductions d'émissions de GES de la part des automobilistes. Il faudrait à tout le moins que le gouvernement fédéral ébauche et impose un cadre réglementé au cas où les fabricants ne tiendraient pas leurs engagements. Cette mesure pourrait s'ajouter à d'autres initiatives telles que la restriction de l'étalement urbain par l'entremise d'une planification urbaine intelligente au palier municipal et un système provincial-territorial éco-incitatif encourageant à acheter des véhicules éconergétiques et dissuadant d'acheter des véhicules énergivores.

Coopération

Les occasions de coopération entre le fédéral et le provincial susceptibles de stimuler l'action ne manquent pas. On pourrait instaurer des lois complémentaires dans les domaines de compétence relevant à la fois du fédéral et du provincial.

Le gouvernement fédéral peut utiliser, par l'entremise du Fonds de partenariat, des ressources financières permettant de stimuler la coopération et l'action au palier provincial/territorial. Le Fonds devra, à l'exemple du Fonds vert municipal, user de critères rigoureux pour faire en sorte que les projets subventionnés réussissent à mettre le Canada sur la bonne voie en matière de réduction d'émissions. Les projets devraient aboutir à des réductions vérifiables et additionnelles au cours de la période de Kyoto, se baser sur une technologie existante éprouvée et permettre au Canada de réduire bien davantage ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2012.

Il existe plusieurs occasions de coopérer à l'aide des fonds provenant du Fonds de partenariat, dont :

- La mise en œuvre de programmes agressifs de gestion axée sur la demande (GAD) et de conservation s'adressant au secteur de l'électricité. Ces options représentent souvent, pour les provinces, la façon la plus rentable de combler le fossé présent ou futur entre l'offre et la demande d'électricité, tout en permettant des réductions d'émissions de gaz à effet de serre importantes et peu coûteuses
- L'instauration par le gouvernement fédéral de lois de portée nationale régissant de stricts codes de construction en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des immeubles commerciaux, institutionnels et résidentiels

- Le financement collaboratif de l'infrastructure des transports, qui comprend les projets de transport urbain, les investissements à l'intention des cyclistes et des piétons et l'infrastructure ferroviaire nécessaire au transport des passagers et des marchandises
- La commercialisation et l'utilisation de l'éthanol cellulosique, dont les émissions de CO₂ pour l'ensemble de leur cycle de vie sont considérablement inférieures à celles d'autres combustibles, incluant l'éthanol à base de céréales.

Le Canada peut puiser dans son expérience de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux en ce qui concerne les questions environnementales. Son Fonds vert municipal a très bien réussi à créer des projets durables dans les villes, tandis que son Encouragement à la production d'énergie éolienne (EPÉÉ) a joué un rôle clé dans le nombre considérable de projets d'énergie éolienne mis en œuvre ou annoncés.

En bout de ligne, c'est cependant aux provinces et territoires qu'il incombe d'assumer plus de responsabilité en matière de lutte contre le changement climatique. Les Canadiens, qui appuient massivement le Protocole de Kyoto, s'attendent à ce que le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les villes prennent sans tarder les mesures nécessaires pour permettre à l'ensemble du pays de tenir ses engagements internationaux. Jusqu'ici, les provinces et territoires n'ont pas fait leur juste part.

Gouvernement du Canada et Gouvernement de l'Île-du-Prince Édouard. 2003. « Protocole d'entente de coopération en matière de lutte contre les changements climatiques. »

Gouvernement de Terre-Neuve/Labrador. 2005. « Climate Change Action Plan—2005. » Department of Environment and Conservation. Saint-Jean.

Gouvernement de Terre-Neuve/Labrador. 2003. « Newfoundland and Labrador Climate Change Discussion Paper. » Department of Environment. Saint-Jean.

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. 2001. « Seizing the Opportunity: Nova Scotia's Energy Strategy. »

Gouvernement de la Saskatchewan. 2002. « Making it Work: A Saskatchewan Perspective on Climate Change Policy. »

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2005. « Progress Report: Energy Framework and Renewable Energy Strategy. »

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2004. « Prince Edward Island Energy Framework and Renewable Energy Strategy. »

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2003. « Prince Edward Island Climate Change Consultation Document Draft. »

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2001. « Curbing Climate Change: Prince Edward Island Climate Change First Business Plan, Years 2000/01, 2001/02, 2002/03. »

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. 2003. « Document d'étude : Le Nouveau-Brunswick et les changements climatiques. »

Gouvernement du Québec. 2000. « Plan québécois sur les changements climatiques, 2000-2002. »

Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre/Premiers ministres de l'Est du Canada. 2001.

Références

- Alberta Environment. 2002. « Albertans and Climate Change: Taking Action. » Edmonton.
- BC, Ministry of Energy and Mines. 2004. « BC Clean Electricity Guidelines. » Base de données électronique consultée le 4 mai 2005 à http://www.em.gov.bc.ca/AlternativeEnergy/bc_clean_electricity_guidelines.htm.
- BC, Ministry of Energy and Mines. 2002. « Energy for our Future: A Plan for BC. » Victoria.
- BC, Ministry of Water, Land and Air Protection. 2004. « Weather, Climate, and the Future: BC's Plan. »
- Caterinicchia, Dan. 2005. « U.S. Mayors Agree to Adhere to Kyoto Pact. » *Associated Press*. (14 juin).
- Comité canadien des ressources arctiques. 2005. « Northern Dispatches—Climate Change and the Northern Strategy. »
- Conseil de la fédération. 2005. « Communiqué. » 11 août 2005. Banff, Alberta.
- Conseil mondial de l'énergie éolienne. 2005. « Global Wind Power Continues Expansion. » Communiqué de presse du 4 mars. Bruxelles.
- Curtis, Darwin. 2004. « Update: New Brunswick Climate Change Plan. » Présentation faite à la réunion du Comité consultatif et à l'atelier de travail sur l'efficacité énergétique, Falls Brook Centre, NB. (10 septembre).
- Environnement Canada. 2005. « Inventaire canadien des gaz à effet de serre., 1990-2003—première version. ». Division des gaz à effet de serre, Ottawa
- Environnement Canada. 2004. « Inventaire canadien des gaz à effet de serre, 1990-2002. » Division des gaz à effet de serre. Ottawa.
- Enquête sur la pollution. 2004. « Targets and Activities for Electricity Generation Using Green Power by Province and Territory » (22 octobre).
- Fondation David Suzuki. 2004. « Smart Generation : Powering Ontario with Renewable Energy. » Vancouver.
- Gouvernement de l'Alberta. 2003. « Alberta leads country in purchase of green power. » Communiqué de presse (12 mars).
- Gouvernement du Canada et Gouvernement du Manitoba. 2004. « Protocole d'entente de coopération en matière de lutte contre les changements climatiques. »
- Gouvernement du Canada et Gouvernement de Terre-Neuve/Labrador. 2005. « Protocole d'entente de coopération en matière de lutte contre les changements climatiques. »
- Gouvernement du Canada et Gouvernement du Nunavut. 2003. « Protocole d'entente de coopération en matière de lutte contre les changements climatiques. »
- Gouvernement du Canada et Gouvernement de l'Ontario. 2004. « Protocole d'entente de coopération en matière de lutte contre les changements climatiques. »
- Gouvernement du Canada et Gouvernement de l'Île-du-Prince Édouard. 2003. « Protocole d'entente de coopération en matière de lutte contre les changements climatiques. »
- Gouvernement de Terre-Neuve/Labrador. 2005. « Climate Change Action Plan—2005. » Department of Environment and Conservation. Saint-Jean.
- Gouvernement de Terre-Neuve/Labrador. 2003. « Newfoundland and Labrador Climate Change Discussion Paper. » Department of Environment. Saint-Jean.
- Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. 2001. « Seizing the Opportunity: Nova Scotia's Energy Strategy. »

- Gouvernement de la Saskatchewan. 2002. « Making it Work: A Saskatchewan Perspective on Climate Change Policy. »
- Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2005. « Progress Report: Energy Framework and Renewable Energy Strategy. »
- Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2004. « Prince Edward Island Energy Framework and Renewable Energy Strategy. »
- Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2003. « Prince Edward Island Climate Change Consultation Document Draft. »
- Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2001. « Curbing Climate Change: Prince Edward Island Climate Change First Business Plan, Years 2000/01, 2001/02, 2002/03. »
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. 2003. « Document d'étude : Le Nouveau-Brunswick et les changements climatiques. »
- Gouvernement du Québec. 2000. « Plan québécois sur les changements climatiques, 2000-2002. »
- Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre/Premiers ministres de l'Est du Canada. 2001. « Climate Change Action Plan – 2001. »
- Graham-Rowe, Duncan. 2005. « Hydroelectric power's dirty secret revealed. » *New Scientist*. (24 février).
- Hassol, Susan Joy. 2004. « Arctic Climate Impact Assessment: Impacts of a Warming Arctic. » Cambridge University Press.
- Hydro-Québec. 2004. « Appel d'offres pour l'électricité produite à partir d'éoliennes : Hydro-Québec retient huit soumissions pour un total de 990 MW. » Communiqué de presse du 4 octobre.
- Kierans, David. 2004. « Hydro-Quebec Announces Energy Efficiency Plan. » *Energy @ Gowlings*. Volume 2, numéro 19. (29 octobre).
- Manitoba Conservation. 2002. « Kyoto and Beyond: A Plan of Action to Meet and Exceed Manitoba's Kyoto Targets. » Climate Change Branch. Winnipeg.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. 2004. « Dans une perspective de développement durable : Le gouvernement du Québec prend des décisions pour améliorer la sécurité énergétique des Québécois. » Communiqué de presse, 5 juillet.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2001. « État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques. » Base de données en ligne consultée le 26 avril 2005 à http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/etat_avancement/index.htm
- National Climate Change Process. 2000. « Canada's National Implementation Strategy on Climate Change. »
- Nouveau-Brunswick, Conseil des Commissaires des services publics. 2002. « In the Matter of an application by NB Power dated January 8, 2002 in connection with a proposal for Refurbishment of its facility at Point Lepreau. » (24 septembre). Saint-Jean NB.
- Nouveau-Brunswick, ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie. 2001. « Livre blanc : Politique énergétique du Nouveau-Brunswick. »
- Nouvelle-Écosse, ministère de l'Énergie. 2003. « Nova Scotia's Energy Strategy Progress Report II. » Halifax.

- Nouvelle-Écosse, ministère de l'Énergie. 2002. « Nova Scotia's Energy Strategy Progress Report. » Halifax.
- NWT, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles. 2005. « Framework for Action 2005-2008. »
- NWT, ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique. 2001. « Northwest Territories Greenhouse Gas Strategy. »
- Office of the Governor of California. 2005. « Governor Schwarzenegger Establishes Green House Gas Emission Reduction Targets. » Communiqué de presse. (1^{er} juin).
- Ontario, ministère de l'Énergie. 2005. « McGuinty Government Appoints Ontario's First Chief Energy Conservation Officer. »
- Ontario, ministère de l'Énergie. 2003. « Manitoba And Ontario To Investigate East-West Grid And Development Of Conawapa: Provinces Agree To Study Transmission Of Clean Energy. » Communiqué de presse (30 avril).
- Ontario, ministère de l'Environnement. 2001. « Air Quality and Climate Change: Moving Forward. » Toronto.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. 2004. « Dans une perspective de développement durable : Le gouvernement du Québec prend des décisions pour améliorer la sécurité énergétique des Québécois. » Communiqué de presse, 5 juillet.
- Ontario, ministère du Renouvellement des infrastructures publiques. 2005. « Places to Grow: Draft Growth Plan for the Greater Golden Horseshoe. » Toronto.
- Pew Center for Global Climate Change. 2004. « Climate Change Activities in the United States—2004 Update. » Arlington, VA.
- Statistique Canada. 2004. « The Daily: Provincial and territorial gross domestic product. » (28 avril). Base de données en ligne consultée le 3 août 2005 à <http://www.statcan.ca/Daily/English/040428/d040428a.htm>
- Statistique Canada. 2002. « Electric Power Generation, Transmission, and Distribution. » N^o de catalogue 57-202-XIB.
- Terriplan Consultants. 2005. « NWT Greenhouse Gas Strategy—Review Report. » Yellowknife.
- Toronto Atmospheric Fund. 2002. « Toronto Atmospheric Fund 10th Anniversary Report. » Toronto.
- Torrie, R. et Parfett, R. 2003. « Phasing Out Nuclear Power in Canada: Toward Sustainable Energy Futures. » Ottawa.
- Wang, M., C. Saricks et D. Santini. 1999. « Effects of Fuel Ethanol Use on Fuel-Cycle Energy and Greenhouse Gas Emissions. » Préparation : Argonne National Laboratory for U.S. Department of Energy. Argonne, Illinois.
- Winfield, Mark. 2004. « *Comments on Places to Grow: The Greater Golden Horseshoe growth management Plan.* » The Pembina Institute for Appropriate Development.
- Winfield, Mark, Matt Horne, Theresa McClenaghan et Roger Peters. 2004. « Power for the Future: Towards A Sustainable Electricity System for Ontario. » The Pembina Institute for Appropriate Development and the Canadian Environmental Law Association.
- Yukon Climate Change Coordinating Committee. 2001. « An Inventory of Yukon Climate Change Initiatives. »

Le Canada a signé le Protocole de Kyoto en 1998 et l'a ratifié en 2002. Le gouvernement fédéral a également publié plusieurs plans de lutte contre le changement climatique, mais il n'a qu'une compétence limitée dans le domaine de la mise en œuvre des politiques liées au changement climatique.

Un bilan disparate : La lutte contre les changements climatiques, province par province évalue les plans de lutte contre le changement climatique déjà en existence et analyse les engagements des provinces à répondre aux défis posés par le changement climatique. Le rapport révèle que, même si les plans et les résultats varient, les provinces et territoires n'ont généralement pas fait preuve de beaucoup de leadership dans les domaines relevant de leur compétence.



Malgré quelques foyers d'innovation, l'absence d'un effort soutenu et concerté au niveau provincial et territorial a non seulement entraîné l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi donné lieu à des occasions manquées de développer des technologies durables relatives à l'énergie et aux transports.



David
Suzuki
Foundation

SOLUTIONS ARE IN OUR NATURE

Par l'entremise de la science et de l'éducation, la Fondation David Suzuki oeuvre pour la protection de la diversité de la nature et de notre qualité de vie, aujourd'hui et pour les générations futures. Nous utilisons les meilleures recherches pour apporter des solutions innovatrices qui contribueront à bâtir une économie propre et concurrentielle qui ne menace pas les services naturels soutenant toutes les formes de vie.

2211 West 4th Avenue, Suite 219
Vancouver, BC, Canada V6K 4S2
www.davidsuzuki.org
Téléphone : (604) 732-4228
Télécopieur : (604) 732-0752



Imprimé à l'encre végétale sur papier Save-A-Tree composé à 100 % de fibres recyclées
Photos : First Light; iStock; l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest; Vision Quest Windelectric.
Conception graphique : Alaris Design